

I. Approche et incidence spatiale de la pauvreté

Introduction

La réussite du Programme de redressement économique mis en oeuvre au Maroc, est bien connue. Néanmoins, comme le stipulent les données officielles¹ une bonne proportion de la population demeure dans une situation de pauvreté assimilée à une marginalisation sociale et exacerbée par un accès limité aux services sociaux et à l'infrastructure de base. Ce constat est attribué, en partie, au fait incontournable que le processus de redressement ne profite pas également à toutes les couches sociales. Pour pallier les retombées néfastes d'un tel processus et créer les conditions propices à l'amélioration des niveaux de vie, il est nécessaire d'adopter un programme d'interventions voire d'accompagnement visant l'allègement des coûts sociaux de l'ajustement des équilibres financiers².

Le coût de ces interventions serait plus raisonnable si la population cible était mieux identifiée dans l'espace. En effet, si les populations pauvres étaient parfaitement identifiées, l'impact budgétaire de l'élimination de la pauvreté au bout d'un an et «en un coup», n'excéderaient pas 1% du PIB. Inversement, si aucune information n'était disponible sur la localisation et le profil des

¹ L'incidence de la pauvreté a été estimée à 13,1% de la population en 1991 d'après l'approche conjointement préconisée par la Direction de la Statistique et la Banque Mondiale. Se référer à: Direction de la Statistique (1992): Niveaux de vie des ménages, 1990/91; Vol. 2: «Répartition de niveaux de vie». Se référer aussi à: Banque Mondiale (1993): «Royaume du Maroc: Pauvreté, Ajustement et Croissance»; Rapport n°11918-Mor.

² C'est le cas du BAJ 1 ou programme des priorités sociales destiné aux 13 provinces cibles et qui vient d'être lancé (Octobre 1996).

couches pauvres, cette étude estime que, pour éliminer la pauvreté, il faudrait transférer le déficit moyen³ à toute la population pour s'assurer que le transfert parviendrait à tous les pauvres, soit un apport de ressources représentant 6,7% du PIB. Nous ne pensons pas que l'économie marocaine puisse disposer de telles ressources à court ou à moyen terme. Cette démonstration illustre l'importance d'une typologie des agglomérations selon le degré de pauvreté; donnée fondamentale pour tout ciblage de l'action des pouvoirs publics en la matière, et pour toute rationalisation de l'impact budgétaire de pareilles mesures.

L'objet de la présente étude est justement d'élaborer un cadre empirique permettant d'identifier les poches de la pauvreté et les caractéristiques des ménages à haut risque à partir des données des Enquêtes nationales sur la famille (ENF, 1995) et sur les niveaux de vie des ménages (ENNVN, 1990/91).

Il s'agit de répondre d'abord à deux questions fondamentales: quelle mesure opérationnelle de lutter contre la pauvreté faut-il adopter au Maroc et à quels indices faut-il se référer pour élaborer une typologie des agglomérations urbaines et rurales et des populations en fonction de leur vulnérabilité économique?

Comme il existe plusieurs seuils de pauvreté préétablis au Maroc, il serait intéressant d'en choisir les plus performants, et de les compléter par une analyse de sensibilité. Telle est la voie que nous

³ C'est l'écart entre le seuil de la pauvreté et le revenu d'un ménage pauvre.

allons préconiser en optant pour la ligne de pauvreté conjointement fixée par la Direction de la Statistique et la Banque Mondiale en 1992.

Cette étude se référera d'abord aux données de la série de publications «Niveaux de Vie des Ménages» pour proposer une lecture de la répartition spatiale de la pauvreté en 1991.

L'actualisation d'une telle répartition de la pauvreté à une date récente, requiert l'observation des dépenses de consommation comme indicateur de niveau de vie. Or, depuis 1991, aucune enquête d'envergure nationale n'a observé les dépenses de consommation. C'est, en effet, le cas de l'ENF réalisée en 1995. Cette enquête fournit, en revanche, une gamme très détaillée de données intégrées sur les catégories socio-économiques (CSE) des ménages, sur leurs conditions d'être les plus fines et sur leurs sources de revenu. Comme la hiérarchie des niveaux moyens de vie des CSE, est une donnée structurelle, cette étude s'est référée aux précédentes enquêtes sur le budget des ménages⁴ pour disposer de la moyenne des dépenses par tête réalisée par chacune de ces catégories. Cet indicateur a été utilisé par la suite pour établir la hiérarchie des groupes sociaux et pour situer leur niveau de consommation par rapport au seuil de pauvreté. Les ménages observés par l'ENF, s'en trouvent segmentés en couches sociales assez homogènes du point de vue source de revenu, niveau de vie et vulnérabilité économique.

4 Il s'agit de l'enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages, 1984/85, et de l'enquête sur les niveaux de vie des ménages, 1990/91. Ces enquêtes ont été réalisées par la Direction de la Statistique.

Comme toute autre approche des groupes sociaux, cette segmentation de la population est, certes, arbitraire mais elle est assez opérationnelle en terme de caractérisation des couches défavorisées comme le corroborent les données présentées par cette étude. Il s'agit de se référer à des données assez récentes, celles de l'ENF, 1995, pour contribuer à la réponse aux interrogations fondant toute stratégie de lutte contre la pauvreté, en l'occurrence: Où sont les populations pauvres?, Qui sont-elles?, et pourquoi le sont-elles? Pour aborder ces aspects et tant d'autres, cette étude est organisée selon les grands axes suivants:

La première section est consacrée aux éléments théoriques et empiriques susceptibles de préciser la portée analytique des approches de la pauvreté et de la vulnérabilité telles qu'elles sont conçues et mises en oeuvre. L'approche de la pauvreté conjointement préconisée par la Direction de la Statistique et la Banque Mondiale y est brièvement passée en revue; celle fondée sur les données de l'ENF, est spécifique à cette étude, et est exhaustivement explicitée. A la section 2, et compte tenu des objectifs assignés à la présente investigation, la répartition géographique de la pauvreté en 1991 est abordée à partir d'un découpage opérationnel du territoire national en zones homogènes du point de localisation spatiale, accès aux services sociaux et à l'infrastructure sociale physique. L'incidence de la pauvreté est, par la suite, évaluée dans chaque classification régionale sur la base d'indices à la pointe de la théorie des niveaux de vie: évaluation de la répartition de la pauvreté du point de vue sévérité, déficit moyen du revenu des pauvres et coût d'élimination. La

dernière section se réfère à l'approche socio-économique de la pauvreté pour évaluer l'incidence de la marginalisation sociale et de la vulnérabilité économique en 1995, analyser leur répartition spatiale, présenter le profil des ménages à risque, et mesurer l'effet exercé par les facteurs d'ordres géographique,

démographique et socioprofessionnel sur le risque de pauvreté en s'appuyant sur un modèle logistique de type probit. La synthèse générale est consacrée aux principaux constats et enseignements de l'analyse de la pauvreté, sa différenciation spatiale et ses caractéristiques en 1991 et 1995. L'annexe présente la classification des ménages en catégories socio-économiques sur la base des données de l'enquête nationale sur la famille, la hiérarchie de leur niveau de vie par rapport au seuil de pauvreté, ainsi que la tabulation statistique à laquelle se réfère cette étude.

1. Mesure de la pauvreté et de la vulnérabilité économique: Fondements, approches et indices.

Cette étude propose une analyse de l'incidence, la nature et des caractéristiques de la pauvreté et de la vulnérabilité économique. Il importe donc de préciser ce que signifie pauvre et répondre à deux questions fondamentales:

a. quelle notion de niveau de vie est à la base cette analyse?

b. et à partir de cette notion comment peut-on distinguer les couches vulnérables à la pauvreté à partir des données des enquêtes nationales sur les niveaux de vie, 1990/91, et sur la famille, 1995?

a. Fondements empiriques de la notion de niveau de vie

Les travaux théoriques au sujet des constituants du niveau de vie, ont souvent pris une tournure philosophique (Sen, 1987). Sans même se soucier de ce que signifie avoir un certain cadre de vie, on a du mal à définir cette notion à caractère pluridimensionnel.

D'un point de vue purement économique, il serait tentant d'assimiler le niveau de vie à la satisfaction que procure la consommation de biens et services. Pour les produits marchands ou auto-consommés, les nombreuses dimensions du niveau de vie peuvent être ramenées à un numéraire unique en utilisant les prix pour convertir les quantités consommées en dépenses. La même procédure peut s'appliquer à l'éducation et à la santé. Cet emploi des structures du marché, s'avère, cependant, délicat pour certains services fournis par les secteurs privé et public tels que l'eau potable, l'électricité, le transport en commun et l'infrastructure sociale physique (dispensaires, écoles, routes goudronnées, etc,..). Il est possible de ramener tous ces éléments à une même unité de compte en se référant à des prix virtuels appropriés; opération devant prêter inévitablement à controverse. Pour toutes ces raisons, il est préférable de distinguer entre les indicateurs de la consommation privée et ceux de la satisfaction des besoins de base.

Encadré 1: Faut-il utiliser le revenu comme indicateur de niveau de vie?

La mesure monétaire unidimensionnelle du niveau de vie généralement choisie, est la consommation courante et non le revenu pour plusieurs raisons. Ce choix de la consommation comme support du bien être économique, se trouve largement justifié par la fiabilité des dépenses et leur stabilité relative vis-à-vis de la fluctuation des revenus, du coût élevé de l'observation de ces derniers et du mal que l'on a à mesurer le revenu que procurent les activités indépendantes non structurées agricoles et non agricoles. Dans ce même ordre d'idées, certains auteurs soutiennent que la dépense totale donne une meilleure représentation du revenu permanent; d'autres optent pour la dépense alimentaire (Armand et Harris, 1985).

Lorsque le critère des dépenses est retenu comme indicateur du niveau de satisfaction procuré par la consommation de biens et services, il est impératif de tenir compte des différences de prix au sein du pays et d'une période à l'autre. Cette démarche est largement liée à la nature des données disponibles (série transversale ou longitudinale). De même, lorsque l'analyse est centrée sur les dépenses réelles, il importe d'en choisir l'auteur: individu, ménage ou famille. Comme les groupements plus vastes n'ont d'intérêt que dans la mesure où intervient un partage du revenu, le ménage demeure l'unité d'observation des dépenses la plus adéquate au Maroc.

Et comme on devrait s'intéresser en fin de compte au bien-être des individus, il reste à savoir comment corriger les dépenses du ménage en fonction de sa taille et sa composition démographique. Certes, ce ne sont pas les barèmes d'équivalent-adulte qui font défaut, c'est justement la méthode de leur estimation qui est loin de faire l'unanimité (Deaton et Muelbauer, 1980). En tout état de cause, les barèmes d'équivalence doivent être estimés pour le pays étudié et leur calcul constitue à lui seul une activité de recherche majeure (Doudich

M., 1992). Si ces barèmes opèrent les corrections nécessaires en raison de la différence des besoins entre adultes et enfants, leur emploi dans un contexte normatif doit tester les indications, non encore confirmées, sur l'existence d'une certaine discrimination au détriment des membres de sexe féminin (Kynch et Sen, 1983).

Le choix de la pauvreté comme objet de l'analyse, nécessite en outre la fixation ou la détermination d'un seuil de pauvreté. Il faut se demander à ce propos si un seuil de pauvreté (fondé sur les dépenses réelles) doit varier d'une zone à l'autre ou s'il doit changer à la longue. Il s'agit là d'un débat entre pauvreté absolue et pauvreté relative. L'idéal serait de définir un panier de biens et services qu'une personne doit se procurer pour être considérée comme non pauvre. Un tel panier engloberait non seulement les biens alimentaires, mais aussi le logement, l'éducation, l'énergie, les soins médicaux, l'hygiène, le transport, les communications, les loisirs, etc,...

b. Approche de la pauvreté

L'objet de ce paragraphe est de définir la notion de dépenses de consommation comme indicateur de niveau de vie, et de proposer un bref aperçu sur l'approche de pauvreté conjointement préconisée par la Direction de la Statistique et la Banque Mondiale

i) Les dépenses de consommation: un indicateur de niveau de vie

Les problèmes théoriques de la mesure de la pauvreté, ne se limitent pas aux modalités de fixation d'une ligne de pauvreté. Ils s'étendent aussi aux choix d'un indicateur de niveau de vie utilisé comme support de fixation de cette ligne et susceptible de délimiter

les populations pauvres et d'évaluer la pauvreté du point de vue prévalence, gravité et coût d'élimination.

Compte tenu des données disponibles, la dépense totale annuelle moyenne par personne est le seul agrégat apte à fonder l'analyse de la pauvreté et de la vulnérabilité économique au Maroc. Cet indicateur est déduit de l'observation des dépenses de consommation des ménages. Celles-ci s'étendent, pour le cas du Maroc, à toutes les sorties d'argent engendrées par l'acquisition de biens et services, à la valeur locative des logements occupés par leurs propriétaires, à l'autoconsommation, aux transferts, aux taxes qui ne sont pas dues à l'exercice d'une activité professionnelle, et aux avantages en nature engendrés par l'exercice d'une activité salariée.

La correction de la dépense totale annuelle d'un ménage par sa taille, aboutit à la construction de la dépense annuelle moyenne par personne. Celle-ci fondera les approches de la pauvreté et de la vulnérabilité économique conformément à ce qui suit:

Dans une première phase, cette étude se référera directement à la moyenne des dépenses par personne pour choisir une ligne de pauvreté et l'utiliser dans la différenciation de son incidence spatiale. Il s'agit là d'un profil de pauvreté relatif à l'année 1991; date de référence de l'enquête sur les niveaux de vie. On parlera dans ce cas de la pauvreté extrême et de la pauvreté relative.

La seconde approche consiste à définir des groupes socio-économiques à partir de l'enquête nationale sur la famille 1995, et estime la moyenne des dépenses que réalise chaque groupe sur la base des précédentes enquêtes sur le budget des ménages, et enfin rapporter les estimations obtenues à un numéraire commun (le seuil de

pauvreté). Le niveau moyen de vie réalisé par chaque groupe socio-économique sera ainsi situé par rapport au seuil de pauvreté. On parlera dans ce cas de la marginalisation sociale et de la vulnérabilité à la pauvreté en 1995.

Ces deux approches sont présentées dans ce qui suit.

ii) Approche de la pauvreté

La définition d'un seuil de pauvreté n'est pas une tâche aisée et, là aussi, les controverses sont longues à aplanir. En l'absence de tout seuil largement accepté au Maroc, deux approches officielles de pauvreté ont été récemment appliquées (1992/1993), et ont abouti à des taux de pauvreté assez distincts bien qu'elles se réfèrent à la même année (1990/91) et aux mêmes données, celles de l'enquête nationale sur les niveaux de vie, 1990/91 (Tableau 1 ci-après).

La première méthode, elle a consisté en une actualisation des seuils de pauvreté recommandés par la Banque Mondiale en 1985. L'actualisation est faite en appliquant l'accroissement de l'indice des prix à la consommation aux seuils de 1985 pour les exprimer en DH de 1991. Il importe de remarquer que ce raccourci n'est opérationnel qu'en matière d'analyse de la tendance des niveaux de vie des 30% de la population classée pauvre par la Banque Mondiale en 1985. En effet, la Banque Mondiale a révisé à la baisse les taux de pauvreté qu'elle a soutenus en 1985.

La seconde méthode est l'oeuvre d'une recherche conjointement menée par la Direction de la Statistique et la Banque Mondiale. La détermination des seuils de pauvreté s'en trouve schématiquement

5 Banque Mondiale (1993): Royaume du Maroc: «Pauvreté, Ajustement et croissance»; Rapport N°. 11918-MOR.

faite en deux étapes pour chaque milieu de résidence (urbain/rural). La première étape a consisté à fixer un seuil de pauvreté alimentaire équivalent au coût d'un panier de biens alimentaires garantissant le niveau d'ingestion calorique minimale, et dit «compatible» avec les habitudes de consommation. Cette prise en compte des habitudes de consommation, a abouti à la fixation d'un seuil de pauvreté plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural. La seconde étape est celle de l'allocation des dépenses non alimentaires. Nous nous limitons ici à la démarche d'allocation la plus raisonnable. Le niveau des dépenses non alimentaires qu'un non pauvre doit réaliser, est, selon cette démarche, celui de ceux qui atteignent juste le seuil de pauvreté alimentaire sans pour autant supprimer toute dépense non alimentaire. Le niveau de la dépense non alimentaire ainsi obtenu, est ajouté au seuil de pauvreté alimentaire pour donner le seuil total de pauvreté. Ce seuil est dit élevé par comparaison avec le seuil bas qu'on aurait déterminé en estimant l'allocation de la dépense non alimentaire auprès de ceux qui ne satisferont leurs besoins alimentaires que s'ils leur consacrent la totalité de leur revenu.

Les données auxquelles ont abouti ces procédures, sont présentées dans le tableau 1 ci-après. Nous en déduisons l'inexistence d'un seuil national unique de pauvreté. Ceci découle du fait que les méthodes utilisées admettent que le coût garantissant un niveau de vie décent est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural. Remarquons aussi que le taux national de pauvreté varie de deux points d'une procédure à une autre, bien qu'il se réfère à la même période, aux mêmes sous-populations et aux données de la même enquête (Enquête Nationale sur les Niveaux de Vie).

La partie suivante indique les principales limites d'une telle approche et souligne le caractère arbitraire de toute fixation d'un seuil

de pauvreté eu égard à l'état actuel de la recherche dans le domaine des niveaux de vie.

Tableau 1: Seuils de pauvreté en DH par personne et par an, et taux de pauvreté en 1990/91 selon le milieu de résidence et l'auteur de l'approche de pauvreté.

Milieu de résidence	Auteur du seuil	Seuil en DH de 1990/91		Pauvreté relative	
		Pauvreté relative	Pauvreté extrême	Taux en %	Effectif en 1000
Urbain	• D.S	2725	2106	12,6	1510
	• D.S & B.M	2674	2027	7,6	912
Rural	• D.S	2439	2042	17,9	2431
	• D.S & B.M	2348	1963	18,0	2448
National	• D.S	-	-	15,4	3941
	• D.S & B.M	-	-	13,1	3360

Sources: Direction de la Statistique (1992): Niveaux de vie des Ménages; Vol.1:«Rapport de Synthèse» et Vol.2: «Répartition des niveaux de vie».

Notes: D.S: Direction de la Statistique; B.M: Banque Mondiale.

c. Choix d'un seuil de pauvreté

D'une façon très synthétique, et comme le font ressortir les données du tableau 1 ci-dessus, l'approche de la pauvreté au Maroc exprime le seuil de pauvreté comme une fonction croissante du niveau de vie et du degré d'accès aux services sociaux: les citoyens qui jouissent d'un niveau moyen de vie deux fois plus élevé que les ruraux, se trouvent considérés relativement pauvres lorsque leurs dépenses par an et par personnes n'excède pas les 2674 DH de 1991. Ce seuil de pauvreté n'est que de 2384 DH pour les ruraux.

Comme il n'existe pas de solution simple et universellement admise en matière de mesure de la pauvreté, le meilleur choix serait de déterminer un seuil cohérent qui délimite un «noyau irréductible» de la pauvreté. Compte tenu des principes théoriques ci-dessus exposés, le choix d'une ligne de pauvreté devrait s'opérer conformément aux données socio-économiques suivantes:

a. La population marocaine étant confrontée aux mêmes niveaux des prix⁶, le seuil monétaire de la pauvreté doit être unique et ne doit varier en aucun cas en fonction du milieu de résidence.

b. L'accès aux biens de consommation et aux services de diverses natures, est lié au niveau de revenu, et il n'y a pas de raisons logiques pour justifier l'assimilation des difficultés économiques des ruraux aux habitudes de consommation. Plus précisément, si le panier

⁶ Le test du différentiel systématique des prix entre régions et milieu de résidence, indique que la population marocaine est confrontée aux mêmes niveaux de prix. Cette absence de variation spatiale des prix (au seuil de 5%), est attribuée, entre autres, à l'intégration du marché interne marocain. Ce résultat a été aussi corroboré par les travaux de la Direction de la Statistique et de la Banque Mondiale, ci-dessus cités.

garantissant le minimum d'ingestion calorique en milieu rural, est essentiellement formé de produits jadis subventionnés (céréales, sucre et matière grasse), c'est parce qu'une large frange de la population rurale est économiquement défavorisée.

c. Choisir un seuil de pauvreté plus faible en milieu rural qu'en milieu urbain, c'est aussi équivalent à admettre que les dépenses non alimentaires des ruraux soient assez restreintes eu égard à leurs conditions d'habitation qui sont généralement précaires, et aussi à leur accès limité à la scolarisation.

Telles sont les principales limites des seuils de pauvreté mis en oeuvre au Maroc et auxquels se réfère cette étude pour analyser l'incidence de la pauvreté eu égard aux données disponibles sur cet aspect. Au fait que ce qui compte dans ce type d'investigation, ce n'est pas la mesure exacte de la pauvreté, mais c'est plutôt son noyau irréductible, ses caractéristiques et sa localisation. Il importe d'indiquer, en outre, qu'il ne suffit pas de fixer un seuil pour analyser l'incidence de la pauvreté, il faut aussi choisir les indices qui rendent compte d'une telle incidence. Tel est l'objet du point suivant.

d. Les indices de la pauvreté et de la vulnérabilité

Connaissant la répartition des dépenses réelles par tête et le seuil choisi de pauvreté, il faut aussi décider de la représentation significative des informations sur le revenu approché dans un contexte opérationnel et normatif. De nombreux travaux sur les méthodes axiomatiques de l'évaluation de la pauvreté (Sen, 1976; Donaldson et Weymark, 1986), sont disponibles. En tout état de cause, la mesure retenue doit être pratique et apte à rendre compte de toute une série de

jugements de valeur sur la prévalence, la portée et la gravité de la pauvreté. La mesure que nous jugeons utile à cet égard, est celle proposée par Foster, Greer et Thorbecke (1984). Cette mesure est dénommée FGT, ci-après. Si les dépenses, notées d_i , sont classées selon un ordre croissant comme suit: $d_1; d_2; \dots; d_q; z; d_{q+1}; \dots; d_n$; z étant le seuil de pauvreté, n la taille de la population et q l'effectif des pauvres, la mesure FGT sera égale à:

$$P_\alpha = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^q \left(\frac{z - d_i}{z} \right)^\alpha$$

$$\alpha \geq 1$$

Dans cette formule, le rapport $(z-d_i)/z$ représente le déficit de revenu proportionnel pour chaque personne pauvre. A mesure que α varie, P_α rend compte de nombreuses caractéristiques intéressantes. Lorsque α est pris égal à zéro, ceci signifie que l'on ne se préoccupe pas de la gravité de la pauvreté mais simplement de sa prévalence c'est-à-dire de la proportion des pauvres dans la population. La mesure obtenue n'est autre chose que l'indice numérique de la pauvreté, P_0 :

$$P_0 = \frac{q}{n} = H$$

Certains auteurs ont critiqué cette mesure parce qu'elle se limite au nombre des pauvres sans tenir compte de la sévérité voire la gravité de leur pauvreté.

En revanche, lorsque α est établi à 1, on obtient une mesure P_1 dite «ratio du déficit du revenu» rendant compte du déficit de revenu par rapport au seuil de pauvreté.

$$P_1 = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^q \left(\frac{z - d_i}{z} \right) = H \frac{(z - d)}{z}$$

où

$$H \frac{(z - \bar{d})}{n}$$

est la gravité moyenne de la pauvreté.

P_1 combine donc deux mesures de pauvreté et s'apparente bien à un indice de référence sur lequel s'articuleraient les analyses qui préparent les grands choix d'une stratégie appropriée de lutte contre la précarité et la pauvreté. Il est intéressant de noter que la grandeur « $n.z.P_1$ » est le montant nécessaire à l'élimination de la pauvreté si son transfert ne donne pas lieu aux effets associés d'incitation et si le ciblage est parfait. Autrement dit, cette grandeur est le plancher des engagements financiers nécessaires à l'élimination de la pauvreté.

Bien que P_1 soit considérée comme une mesure type de la pauvreté, il n'en demeure pas moins qu'elle ne renseigne pas sur la redistribution parmi les pauvres; elle ne dépend que de leur revenu moyen. La prise en considération de la redistribution de revenu au sein des pauvres, nécessite l'égalisation de a à 2. Alors qu'avec $a=1$, un Dirham gagné par les très pauvres aurait la même incidence qu'un Dirham gagné par les modérément pauvres, l'emploi de $a=2$ introduit une distinction entre les deux situations. En effet, plus a s'élève, plus l'importance relative accordée aux plus pauvres dans les pauvres s'élève.

Il est très important d'observer que tous ces indices ne développent que la mesure monétaire de la pauvreté, et ne renseignent

en aucun cas sur la satisfaction des besoins de base et l'accès aux services sociaux. Il s'agit notamment de l'accès à l'eau potable, aux soins sanitaires, à l'éducation, à l'électricité, à l'infrastructure sociale physique; la corrélation devant être forte entre état de pauvreté et niveau de satisfaction de tels besoins.

En somme, ce point a présenté les éléments théoriques et empiriques susceptibles de situer la mesure monétaire de la pauvreté à sa juste valeur. Le point suivant est consacré à la description de la façon par laquelle la marginalisation sociale et la vulnérabilité économique sont définies à partir de l'ENF, 1995.

e. Approche socio-économique de la vulnérabilité et de la marginalisation sociale: Apport de l'enquête nationale sur la famille, 1995.

La définition des catégories socio-économiques étant annexée à cette étude, l'objet de ce point est de proposer une segmentation des ménages en groupes assez homogènes du point de vue niveau de vie. En s'appuyant sur les données publiées sur les niveaux de consommation et de dépenses des ménages en 1985 et 1991, et aussi sur les données de l'Enquête nationale sur la famille, quatre groupes sociaux assez homogènes du point de vue niveau de vie, seront définis pour servir dans la différenciation du profil démo-socio-économique de la population pauvre ou risquant la pauvreté.

La définition de ces groupes s'est pratiquement faite en trois étapes:

Dans une première étape, les données de l'Enquête nationale sur la famille ont fondé la définition et l'identification des catégories

socio-économiques. Cette étape est explicitement décrite à l'annexe 1 de cette étude.

La seconde étape a consisté en un recueil de la dépense par tête et par an que réalise chaque catégorie socio-économique en se référant aux données publiées par les enquêtes sur la consommation (1985) et les niveaux de vie (1990/91). Les dépenses ainsi recueillies ont été rapportées aux seuils de pauvreté et à la dépense par tête réalisée par un groupe socio-économique de référence (Ouvrier agricole vivant en milieu rural). Les indices obtenus figurent au tableau a1 en annexe.

La troisième étape a consisté en un regroupement des catégories socio-économiques en quatre groupes de niveaux de vie. Cette classification a été corroborée par la convergence des indices de base et confirme par là même le caractère structurel de la position des groupes sociaux dans l'échelle sociale. Il s'agit d'un regroupement fonctionnel des catégories socio-économiques selon leur hiérarchie dans l'échelle des niveaux de vie, en l'occurrence:

Ménage socialement marginalisé: Tout ménage relevant de la catégorie socio-économique dépourvue d'une source formelle de revenu (emploi salarié ou autre activité économique) et réalisant des niveaux moyens de vie (ou de consommation) relativement bas. C'est la composante constante de la population pauvre au Maroc. La source de revenu de ce type de ménage est généralement (près de 80% des cas) restreinte aux transferts souvent informels, à la solidarité familiale et aux dons de la population. La définition de ce groupe s'est exclusivement référée aux données de l'ENF; les groupes suivants étant définis en fonction de leur position dans l'échelle des niveaux de vie.

Ménage vulnérable: Ce groupe renferme tous les ménages dont le niveau de vie se situe au voisinage du seuil de pauvreté sans toutefois dépasser, en moyenne, les 2/3 de ce seuil. Ces ménages sont donc relativement pauvres voire vulnérables à la pauvreté eu égard à la fluctuation des revenus.

Ménage moyen: Tout ménage relativement protégé de la pauvreté est classé dans cette catégorie. Ce type de ménage réalise un niveau de vie relativement décent allant de 1,6 à moins de 3 fois le seuil de pauvreté.

Ménage aisé: C'est la classe sociale jouissant des niveaux de vie les plus élevés et des meilleures conditions d'être. Elle se détache du reste de la population en réalisant un niveau de consommation dont le minimum s'établit à près de trois fois le seuil de pauvreté.

Telle est l'approche préconisée pour segmenter les ménages observés en 1995 par l'ENF, en groupes sociaux. Les caractéristiques et la distribution spatiale de la population selon ces groupes, sont abordées à la section 3. Cette description des couches économiquement vulnérables en 1995, parachèvera l'analyse fondée sur la mesure monétaire de la pauvreté en 1991 abordée par la section suivante.

2. Incidence géographique, sévérité et coût d'élimination de la pauvreté: une nouvelle lecture des données de 1991.

a. Le point de départ: une analyse de sensibilité

Telle qu'elle a été décrite ci-haut, la mesure monétaire de la pauvreté sur une même norme consiste à retenir le seuil de 2674 DH en milieu urbain et de 2348 DH en milieu rural, en termes de 1990/91. Elle consiste aussi à analyser l'incidence de la pauvreté sur base d'une gamme de fractions de la dépense moyenne par habitant définies comme des seuils alternatifs. Cette procédure s'avère assez opérationnelle en permettant d'égaliser en principe la pauvreté à zéro et de procéder à une analyse de sensibilité et de vulnérabilité.

Le point de départ de cette mise en oeuvre, est une répartition détaillée des dépenses selon les déciles de population. Dans le tableau 2, ci-après, le décile 1 correspond aux 10% des individus réalisant les plus faibles dépenses par tête; le décile 2 regroupe les 10% suivants, jusqu'au décile 10 qui est formé des 10% des personnes effectuant les plus fortes dépenses par tête. Pour chaque décile, ce tableau donne le plafond des dépenses et la part dans la masse globale des dépenses. Comme on peut le constater, 10% des personnes vivent dans des ménages dont la dépense annuelle par tête est inférieure à 3047 DH en milieu urbain, et à 2011 DH en milieu rural, soit 2306 DH à l'échelle nationale.

De même si nous avons choisi un seuil de pauvreté de 2934 DH par tête, l'incidence de la pauvreté aurait été de 20% à l'échelle nationale, soit près de 30% en milieu rural et 10% en milieu urbain;

les 2934 DH correspondent dans le tableau 2, ci-après, au plafond des dépenses par tête réalisées par le 2^{ème} décile. Il importe d'indiquer que les données publiées ne révèlent pas le montant maximal des dépenses qui apparaît dans l'échantillon. C'est ce qui explique l'absence d'informations sur le plafond des dépenses du décile 10.

Le tableau 2 offre aussi les caractéristiques de la distribution de la masse globale des dépenses des ménages par tête. Comme on peut le voir, les 10% des individus les plus défavorisés ne réalisent que 2,75% de l'ensemble des dépenses enregistrées par la population, 2,56% dans les villes et 3,65% dans la campagne. Le décile 10 qui regroupe le 1/10 le plus aisé de la population, réalise, par contre, 30,8% de la totalité des dépenses, soit 29,2% en milieu urbain et 24,9% en milieu rural. Le coefficient de Gini qui va de 0 (égalité complète) à 1 (inégalité complète) s'avère plus faible en milieu rural (0,312) qu'en milieu urbain (0,377), et témoigne par là même des disparités relatives dans les zones urbaines où cohabitent les niveaux de vie les plus extrêmes.

Le tableau 3 offre une vue légèrement différente de celle du tableau 2. Il fournit le pourcentage de personnes réalisant des dépenses au plus égales à certains multiples de la dépense moyenne nationale et des seuils de pauvreté fixés par la Banque Mondiale et la Direction de la Statistique. On en déduit d'abord que pour 66,7% des personnes, les dépenses sont inférieures à la moyenne nationale. Celle-ci s'établit en 1990/91 à 6780 DH et est inférieure à la valeur médiane (5064 DH/an/tête). Ce constat est observé en milieu urbain et en milieu rural et dénote une distorsion vers la gauche, caractéristique de la plupart des répartitions des dépenses ou des revenus. Le même tableau indique que si nous avons choisi la proportion de 50% de la

moyenne nationale comme seuil de pauvreté, l'incidence de la pauvreté aurait été de 27,7% à l'échelle nationale, soit 12,2% dans les villes et centres urbains, et 41,3% dans l'espace rural; cette procédure est généralement adoptée dans les pays développés.

Si l'on mesure la pauvreté par le seuil fixé pour le monde rural marocain par la Banque Mondiale (noté 1SPR dans le tableau 3 ci-après), on aura une incidence de 11,2% à l'échelle nationale, 4,9% en villes et 18,0% à la campagne. En revanche, si l'on généralise le seuil urbain à l'ensemble du pays (noté 1SPU), l'incidence de la pauvreté sera de 15,5% pour l'ensemble du pays, soit 7,6% pour les villes et 22,8% pour la campagne. Sous un autre angle, si la population économiquement vulnérable était approchée par l'ensemble des personnes qui réalisent des dépenses au plus égales à deux fois le seuil de pauvreté urbaine, l'incidence de la vulnérabilité serait de 52,5% à l'échelle du pays, soit 30,0% pour les citadins et 72,4% pour les ruraux.

L'approche de la pauvreté est ainsi explicitée du point de vue conception et limites, et analysée en termes de sensibilité au seuil de pauvreté. Il s'en dégage que, quel que soit le seuil retenu, l'incidence de la pauvreté est plus accentuée en milieu rural qu'en milieu urbain. Ceci étant, le choix d'un seuil de pauvreté n'est digne d'intérêt que dans la mesure où il permet d'identifier les poches de la pauvreté, d'apprécier la tendance de son champ et d'identifier les caractéristiques des couches pauvres; données fondamentales pour toute stratégie de lutte contre la précarité et la marginalisation sociale.

Tableau 2: Caractéristiques de la répartition des individus suivant les dépenses annuelles des ménages par tête

Décile	Plafond des dépenses en DH de 1990/91			Part dans la masse des dépenses en %		
	Urbain	Rural	National	Urbain	Rural	National
1	3047	2011	2306	2,56	3,65	2,75
2	4127	2501	2934	4,00	4,93	3,87
3	5350	2948	3229	5,14	5,96	4,77
4	6123	3330	4177	6,51	6,74	5,64
5	7074	3735	5064	6,87	7,69	6,76
6	8394	4332	6001	8,71	8,64	8,46
7	9764	5073	7303	9,52	10,25	9,45
8	11907	6161	9062	11,76	11,99	12,08
9	17130	8158	12438	15,70	15,17	15,42
10	-	-	-	29,23	24,94	30,80
Moyenne	9224	4623	6780	-	-	-
Médiane	7074	3735	5064	-	-	-
Gini	0,377	0,377	0,393	-	-	-

Sources: Direction de la Statistique: Données de l'enquête nationale sur les niveaux de vie 1990/91. Premiers résultats; Vol. 1; Rapport de synthèse.

Tableau 3: Incidence de la pauvreté suivant les divers multiples de la dépense moyenne nationale et du seuil fixé de pauvreté.

Expression	Multiples de la moyenne nationale Niveau en DH 1990/91	% de population réalisant une dépense inférieure à divers multiples (Taux de pauvreté)		
		Urbain	Rural	National
0,25 ou ¼.M	1695	0,9	4,6	2,9
0,33 ou 1/3.M	2260	3,6	15,0	9,6
0,36 ou 1.SPR	2439	4,9	18,0	11,2
0,40 ou 1.SPU	2725	7,6	22,8	15,5
0,50 ou ½.M	3390	12,2	41,3	27,7
0,59 ou 3/2.SPU	4011	18,8	54,6	37,8
0,66 ou 2/3.SPU	4520	23,7	62,6	44,3
0,79 ou 2.SPU	5348	30,0	72,4	52,5
0,99 ou 2,5.SPU	6685	46,3	83,6	66,1
1,00 ou 1.M	6780	46,8	84,3	66,7

Source: Direction de la Statistique: Données de l'Enquête Nationale sur les Niveaux de Vie 1990/91.

Lecture: Les multiples de la moyenne totale (nationale) «M» sont aussi exprimés en fonction des seuils de pauvreté fixés par la Direction de la Statistique du Maroc pour le milieu urbain «SPU» et le milieu rural «SPR».

b. Répartition géographique de la pauvreté en 1991

Cette section aborde l'incidence de la pauvreté selon les régions à partir des indices définis à la section 1, ci-haut. Il s'agit de l'indice numérique qui renseigne sur la prévalence de la pauvreté et des indices indiquant le déficit du revenu des populations pauvres et la gravité de la pauvreté.

c. Prévalence de la pauvreté: révélations de l'indice numérique

Mesurée par la proportion des pauvres dans l'ensemble de la population, l'incidence de la pauvreté s'est établie en 1991 à 13,1% à l'échelle nationale, soit 4,8% dans les grandes villes, 11,3% dans le reste de l'urbain (villes moyennes et centres urbains) et 17,9% dans les douars ruraux. Il s'en suit que la pauvreté frappe moins d'une personne sur 20 dans les grandes villes, près d'une personne sur 10 dans les villes moyennes et centres urbains, et près d'une personne sur 5 dans l'espace rural. Autrement dit, plus le potentiel économique et sociale se développe, plus le champ de la pauvreté se rétrécit. Ceci confirme l'opinion selon laquelle l'accès aux services sociaux et à l'infrastructure sociale est un facteur déterminant dans la lutte contre la pauvreté. Cette donnée est davantage confirmée par la répartition des pauvres suivant le degré d'urbanisation du lieu de résidence. La répartition spatiale de la pauvreté, dévoile que sur tous les 10 pauvres, 7 vivent dans un douar rural, 2 dans un centre urbain ou une ville moyenne et seulement 1 dans une grande ville. Ce constat n'est nullement dû à la répartition géographique de la population puisqu'en 1991 les citoyens constituaient la moitié des Marocains ou presque.

La pauvreté, est donc inhérente au monde rural suivi dans une bien moindre mesure des centres urbains et villes moyennes. Ce constat n'est pas vérifié à la longue. Pour s'en rendre compte, il suffit de constater que la prévalence de la pauvreté est bien faible dans l'espace rural de la région du Centre (9,57%) que dans les grandes villes situées à la région du Centre-Nord (13,86%). Ce constat peut être aussi attribuable à la représentativité de l'échantillon (3300 ménages à l'échelle nationale). Ceci devient manifestement évident lorsqu'on note les taux nuls d'extrême pauvreté dans les grandes villes des régions du Sud, Nord-Ouest et Centre-Sud. Ceci étant, le taux de pauvreté relative dépasse la moyenne nationale dans les grandes villes de la région du Centre-Nord, dans les villes moyennes du Nord-Ouest, de l'Oriental et du Centre-Sud, et partout en milieu rural sauf aux régions du Centre et du Nord-Ouest.

Le critère de prévalence de la pauvreté est, cependant, limité. Il renseigne sur l'importance relative de la pauvreté mais ne fournit aucune information sur sa sévérité et sur le coût social de son élimination. La partie suivante propose d'autres indices permettant de remédier aux insuffisances de la prévalence de la pauvreté mesurée par l'indice numérique.

Tableau 4: Taux de pauvreté selon les régions économiques, le milieu de résidence et le type de ville (en %).

Région	Grandes villes	Autres villes	Total urbain	Total rural	Total région
Sud	1,29	5,41	4,50	24,83	18,63
Tensift	8,95	11,73	9,48	19,60	16,31
Centre	5,70	12,03	8,42	9,57	8,88
Nord-Ouest	0,82	17,13	5,40	11,96	8,35
Centre-Nord	13,86	2,19	7,83	22,79	17,64
Oriental	2,95	14,57	10,07	22,68	16,50
Centre-Sud	2,47	13,20	8,52	24,77	17,34
Total	4,78	11,32	7,57	17,99	13,11

Source: Direction de la Statistique (1992): Niveaux de vie des ménages; Vol. 2: «Répartition des niveaux de vie».

i) Sévérité de la pauvreté et déficit du revenu des pauvres

Indiquons d'abord que l'indice figurant au tableau, ci-après, renseigne sur le degré de gravité de la pauvreté «P2»? A mesure que P2 s'élève, la pauvreté s'aggrave davantage. Ceci étant, considérons à présent la répartition de la pauvreté entre les campagnes, les petites villes qui font partie de la classification «autres villes» et les grandes villes. On constate immédiatement que, quel que soit l'indice utilisé, le classement global est généralement le même: les douars ruraux sont les plus exposés à la pauvreté la plus aiguë, suivis des petites villes et enfin des grandes villes où la pauvreté est au niveau le plus bas. Ceci confirme très clairement les schémas révélés par l'indice numérique P0: la pauvreté est alors un phénomène qui devrait persister beaucoup plus et avec une grande acuité dans les douars et les petites villes.

Comme on l'a déjà constaté en analysant la prévalence de la pauvreté, ce raisonnement doit être nuancé. La sévérité de la pauvreté, n'est pas systématiquement sujette à la diminution lorsqu'on passe d'une grande ville à une ville moyenne ou à un douar. Pour ne citer que la région du Centre, les revenus des pauvres sont relativement plus insuffisants dans les villes que dans les douars ruraux. Ce constat doit être, néanmoins, manipulé avec précaution compte tenu de la représentativité de l'échantillon utilisé qui n'est garantie qu'à l'échelle régionale et non par type d'agglomérations.

Tableau 5: Indice de sévérité de la pauvreté «P₂» selon les sections (urbaine et rurale) des régions économiques (en %).

Région	Total urbain	Total rural	Total région
• Sud	0,1019	1,1558	0,8343
• Tensift	0,7769	1,4085	1,2031
• Centre	0,4958	0,2434	0,3945
• Nord-Ouest	0,1116	0,8107	0,4259
• Centre-Nord	0,5834	1,7767	1,3660
• Oriental	1,0998	2,6631	1,8965
• Centre-Sud	0,3605	1,2303	0,8327
Total	0,4445	1,1538	0,8213

Source: Direction de la Statistique (1992): Niveaux de vie des ménages; Vol. 2: «Répartition des niveaux de vie».

ii) Coût d'élimination de la pauvreté

Les données du tableau, ci-après, sont de nature à matérialiser les indications du tableau ci-dessus présenté. Elles renseignent sur le montant (en DH de 1991) qui devrait être transféré à chaque personne pauvre pour qu'elle comble le déficit de son revenu de manière à réaliser une dépense équivalente au seuil de pauvreté au cours d'une année entière. A titre d'illustration, si l'on mesurait la pauvreté à l'échelle nationale sur la base du seuil urbain de 2725 DH, la population pauvre serait de près de 3.956.000 personnes, et l'écart total de pauvreté s'établirait à $3.956.000 * 605,85^7$ DH (2,4 Milliard de DH de 1991), soit 1% du PIB de 1991. Et il ne s'agit là que du minimum de ressources nécessaires pour éliminer la pauvreté pendant une année. Compte tenu de l'état actuel des données sur les pauvres et des déperditions auxquelles tout transfert est confronté, le chiffre effectif des apports de ressources aux pauvres devrait être fortement

⁷ Le déficit du revenu d'une personne pauvre s'est établi à une moyenne de 605,85 DH par personne et par an. Cet écart entre le seuil de pauvreté le revenu d'un pauvre moyen est calculé sur la base du seuil de 2725 DH par personne et par an généralisé à l'ensemble du pays.

plus élevé. Pour s'assurer que le transfert parviendrait à tous les pauvres, il faudrait transférer le déficit moyen à toute la population, soit un budget de 16 milliard de DH de 1991 ce qui correspond à 6,7% du PIB de la même année. Nous ne pensons pas que l'économie marocaine puisse disposer de telles ressources à court ou à moyen terme.

Ceci étant, les données de l'ENNVM 1990/91, indiquent aussi que si l'on transférerait 100 DH aux pauvres, on devrait en réserver 72 DH pour les zones rurales, et 18 DH pour les zones urbaines. Ce constat rejoint l'opinion défendant un transfert des villes vers les campagnes par le biais d'une augmentation des prix des biens alimentaires produits par les pauvres et les ruraux d'une façon générale.

Cette démonstration illustre l'importance d'une typologie des régions selon le degré de pauvreté, donnée fondamentale pour tout ciblage de l'action des pouvoirs publics. En effet, le classement des zones étudiées en fonction des indices de pauvreté, révèlent les observations suivantes:

Mesurée par sa prévalence, la pauvreté frappe plus d'une personne sur cinq aux zones rurales des régions suivantes: Sud (24,83%), Centre-Sud (22,77%), Centre-Nord (22,79%) et l'Oriental (22,68%). A l'espace rural du Tensift, une personne sur cinq est classée pauvre (19,60). Ceci signifie qu'à l'exception des populations rurales des régions du Centre et du Nord-Ouest, axe national connu par son potentiel industriel, agricole et social, la pauvreté est manifestement répandue au monde rural.

Abordée en termes de sévérité, la pauvreté est plus grave aux zones rurales de l'Oriental (indice de sévérité de la pauvreté égale à 2,6631), du Centre-Nord (1,7767), du Tensift (1,4085), du Centre-Sud (1,2303) et du Sud (1,1558). Autrement dit, là où la pauvreté est répandue, elle est assez aiguë. Il y a cependant lieu de constater que la pauvreté est aussi plus sévère dans deux zones urbaines où sa prévalence est inférieure à la moyenne nationale (13,11%): cas des villes situées au Sud (0,1019) et à l'oriental (1,0998).

Classées en fonction du déficit moyen des revenus des pauvres par rapport au seuil de pauvreté, les données indiquent qu'il faudrait transférer au monde rural près des $\frac{3}{4}$ (72,4%) de toute enveloppe budgétaire destinée à l'élimination de la pauvreté. Bien que le seuil de pauvreté soit plus faible en milieu rural qu'en milieu urbain, il faudrait augmenter le revenu annuel d'un ménage rural pauvre de 4048 DH de 1991 contre un montant de 3496 DH pour son homologue citadin, et ce en vue d'éliminer la pauvreté. Ce coût moyen de protection d'un ménage de la pauvreté au bout d'un an, s'élève à 5911 DH aux zones rurales du Sud, et à 4803 DH aux zones urbaines de la région du Tensift. Plus précisément, l'élimination de la pauvreté serait plus coûteuse aux régions de l'Oriental et du Tensift suivies du Centre-Nord et du Centre-Sud.

En somme, s'il faut intervenir là où la pauvreté est très répandue et très sévère, la priorité devrait être donnée aux zones rurales de la région de l'oriental, du Centre-Nord, du Tensift, du Sud et du Centre-Sud. Telles sont les zones les plus prioritaires d'après la mesure monétaire de la pauvreté fondée sur les données de l'ENNVM, 1990/91. L'ENF, 1995, permet d'approfondir cet aspect en autorisant une différenciation spatiale de l'incidence de la marginalisation

sociale et de la vulnérabilité économique telles qu'elles sont conçues à la section 1. Le recours aux données de cette enquête a le mérite de révéler des poches urbaines de la pauvreté déguisées par l'insuffisance de l'incidence moyenne à rendre compte de la disparité des niveaux de vie dans les villes. Ceci est dû au fait que les populations citadines à risque sont relativement du point limitées qu'elles ne parviennent pas à influencer l'incidence moyenne.

Tableau 6: Coût annuel minimum d'élimination de la pauvreté (P1) selon les sections (urbaine et rurale) des régions économiques: Montant à transférer à chaque ménage pauvre pour qu'il atteigne le seuil de pauvreté.

Région	Urbain		Rural		Région	
• Sud	2582	(5,6)	3568	(94,4)	3494	(100)
• Tensift	4803	(21,0)	4718	(79,0)	4735	(100)
• Centre	3230	(70,5)	2280	(29,5)	2876	(100)
• Nord-Ouest	2252	(24,8)	3703	(75,2)	3194	(100)
• Centre-Nord	4427	(16,6)	4271	(83,4)	4297	(100)
• Oriental	4775	(30,3)	5911	(69,7)	5511	(100)
• Centre-Sud	3506	(23,6)	4192	(76,4)	4007	(100)
Total	3496	(27,6)	4048	(72,4)	3879	(100)

Montant en DH 1990/91 à la 1ère colonne Distribution du coût total en % à la 2ème colonne

Source: Direction de la Statistique (1992): Niveaux de vie des ménages; Vol. 2: «Répartition des niveaux de vie».

Lecture: La première colonne donne le montant en DH de 1991 à transférer à chaque ménage pauvre pour le protéger de la pauvreté pendant une année. La seconde donne la répartition en % du montant global à transférer à chaque région économique en fonction de ses sections urbaine et rurale.

3. Localisation spatiale de la marginalisation sociale et de la vulnérabilité à la pauvreté: les données de 1995

En 1990/91, l'enquête sur les niveaux de vie a estimé la pauvreté absolue à 7,0% de la population (1,8 millions de personnes),

la pauvreté relative à 13,1% (3,4 millions de personnes) et la vulnérabilité à la pauvreté à 50,3%. Est considérée comme «économiquement vulnérable», tout ménage réalisant une dépense annuelle par personne au plus égale à deux fois le seuil de pauvreté. En 1995, et conformément à l'approche et aux concepts ci-dessus explicités, la population socialement marginalisée est estimée à 5,4% (1,4 millions de personnes) et la vulnérabilité à la pauvreté relative à 47,3% (1,3 millions de personnes). Compte tenu du fondement méthodologique des approches préconisées, la comparaison de ces chiffres ne peut en aucun cas renseigner sur le rythme de recul de la pauvreté au Maroc; seule une tendance à la baisse de la vulnérabilité économique peut être soutenue.

L'objet de la présente section est d'identifier les zones les plus vulnérables à la pauvreté (vulnérabilité et marginalisation sociale) sur la base d'une segmentation géographique relativement fine fondée sur les données de l'ENF, 1995.

a. La marginalisation sociale: un phénomène urbain d'origine rurale

En se référant aux données présentées aux tableaux annexés à cette étude, le milieu de résidence (urbain/rural) s'impose comme un facteur de différenciation de la marginalisation sociale. En regroupant les ménages démunis de toute source de revenu engendrée par l'exercice d'une activité économique, la proportion de la population socialement marginalisée atteint 5,4% à l'échelle nationale, soit 7,2% dans les villes contre 3,5% dans l'espace rural. Exprimée en terme de ménage, cette proportion est respectivement de l'ordre de 8,4%, 9,9% et 6,5%. Le premier constat qui se dégage de ces données, est que,

contrairement à ce qui est attendu, l'incidence de la marginalisation sociale est deux fois plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural. Autrement dit, sur 10 personnes socialement marginalisées, 7 (ou 69,1%) sont observées en milieu urbain. Il y a lieu de constater, en outre, que 70,5% des ménages marginalisés en milieu urbain, sont dirigés par des personnes nées en milieu rural. Ce constat est dû, entre autres, à la perte de la raison d'être en milieu rural comme une raison de l'exode rural et aussi à la possibilité qu'offre la résidence dans une ville en tant qu'espace regroupant les niveaux de vie les plus décents et où les petits dons en espèces sont plus pratiqués et plus tolérés.

L'identification d'un phénomène aussi étrange aux analyses de la pauvreté est imputable à l'approche de la vulnérabilité préconisée par cette étude. Toute autre analyse de la pauvreté fondée sur les dépenses de consommation, aurait tendance à minimiser ce phénomène en milieu urbain en raison du niveau minimum de dépense engendré par la résidence dans une ville. En effet, l'usage des dépenses de consommation comme indicateur de niveau de vie, devrait être complété par un diagnostic des sources de revenu pour identifier les ménages vivant à la marge du marché du travail et de l'activité économique sous ses formes familiales, informelles ou organisées.

En identifiant les «socialement marginalisés», il est possible de mieux éclairer les institutions responsables sur l'ampleur de la précarité sociale assimilée aux populations observant un taux de chômage de 100%; c'est-à-dire sur les ménages dont aucune redistribution des revenus ne parviendrait à élever leur niveau de vie à moins qu'ils accèdent à un transfert direct ou une assistance alimentaire voire sociale.

Ceci étant, l'identification des poches de la précarité sociale est une donnée fondamentale pour toute stratégie ciblée sur les populations marginalisées. Elle permet non seulement de mieux cibler l'intervention des pouvoirs publics, mais aussi de réduire l'impact budgétaire de toute assistance sociale. En effet, l'incidence de la marginalisation est plus accentuée dans la région du Sud (9,1% de la population) suivie des régions du Centre-Sud, du Centre-Nord et de l'Oriental qui observent un taux de 6 à 7%. Les seules régions où la marginalisation sociale est restreinte à près de 4%, sont celles du Centre et du Nord-Ouest connues par leur potentiel économique et social. C'est d'ailleurs à la capitale économique du pays -Casablanca- où cette incidence se fixe à un minimum (3,7%), pour tendre par la suite à s'élever à mesure que le potentiel socio-économique régresse: 7,3% dans les autres grandes villes, 10,3% dans les villes moyennes et 8,5% dans les petites villes.

Ces disparités régionales de l'incidence de la marginalisation, sont aussi observées au sein des villes. Plus précisément, dans une ville donnée, les types d'habitat «précaire» (11,3%) et «collectif moyen» (15,1%), l'ancienne médina et les alentours immédiats du «moderne continu» (12,2%) sont les quartiers où plus d'une personne sur 10 est socialement marginalisée. Inversement, l'incidence en question est pratiquement nulle dans des strates telles que le «luxe de premier degré» (0,4%), et le «professionnel, administratif et touristique» (2,1%).

Il ressort de ces données que les petites et moyennes villes constituent les lieux les plus attractifs des populations marginalisées et que ces dernières se réfugient dans les quartiers urbains les plus modestes et où la cohabitation serait tolérée et les loyers sont

modiques. Plus précisément, l'incidence la plus élevée de la marginalisation, est observée aux villes moyennes de la région du Sud (20,8%) suivies des petites villes de la région du Centre-Sud (16,1%) et des villes moyennes de la région du Tensift (11,9%); les villes de l'Oriental et le Centre-Nord sont aussi sujettes à une incidence relativement forte de la précarité sociale. En somme, les «socialement marginalisés» sont à 70% d'origine rurale, déversés dans les quartiers les plus vulnérables, et s'apparentent à un phénomène de semi-urbanisation dans les régions les moins développées du pays.

b. Caractéristiques des ménages marginalisés: un profil saisissant

Le profil socio-démographique des ménages socialement marginalisés, est saisissant à plusieurs égards. Il se caractérise d'abord par le fait que plus d'un ménage sur deux (52,1%) est dirigé par une femme contre un taux de l'ordre de 15,6% à l'échelle nationale et de 5,2% pour les ménages les plus aisés. Le second constat est que le 1/3 de ces chefs de ménage sont veufs (27,5%) ou divorcés (6,2%); cette proportion étant de l'ordre de 12,6% à l'échelle nationale et de moins de 5% pour la couche la plus aisée (4,3%). La caractéristique la plus émouvante est que près d'un ménage marginalisé sur cinq (18,5%) est constitué d'une personne vivant seule contre une fréquence nationale de près de 3,9%. Cette donnée est davantage frappante dans la mesure où près de la moitié (49,8%) des chefs de ménage de cette classe sociale sont âgés de 60 ans et plus. Les personnes qui dirigent les ménages dits marginalisés, observent, en outre, un taux de chômage de 100% et dont seul le 1/5 vit d'une retraite ou une rente modiques; les autres n'ont aucune source formelle de revenu et sont généralement des femmes au foyer (30,7%), des vieillards (22,2%) et

des infirmes ou des malades de longue durée (12,3%). A titre de comparaison, la part des ménages dirigés par une personne âgée de 60 ans et plus, n'est que de 4,9% à l'échelle de la population aisée. Les chefs de ménage relevant du groupe social aisé, sont, en outre, pourvus d'un emploi à raison de 99,4%, soit un taux pratiquement nul de femmes au foyer, de vieillards et d'infirmes. Sur le plan de la formation et l'éducation, les ménages de la couche la plus aisée sont dirigés par des personnes ayant dans 58,8% des cas un niveau scolaire secondaire ou supérieur contre un taux de 3,3% pour la population socialement marginalisée.

Telles sont les principales caractéristiques des ménages relevant du groupe social le plus vulnérable à la sous alimentation et aux conditions d'être les plus précaires. Il s'en déduit que la précarité sociale la plus sévère recruterait surtout parmi les ménages généralement dirigée par une femme, veuve ou divorcée, assez âgée, inactive ou en chômage et dépourvue de toute source de revenu. Cette catégorie sociale devrait connaître de rudes difficultés pour subsister et sa protection contre toute dégradation excessive des niveaux de vie s'impose en tant que partie intégrante de toute stratégie appropriée de lutte contre la pauvreté. Compte tenu du taux de chômage (100%) observé par cette couche, il est tentant de soutenir son accès à l'emploi et aux activités génératrices de revenu comme options de son intégration sociale. Cette mesure serait insuffisante pour la simple raison que la structure socio-démographique des ménages de cette classe sociale, se trouve particulièrement amaigrie en membres actifs ou susceptibles d'exercer un emploi rémunéré: le nombre moyen de personnes actives par ménage est presque six fois plus réduit au sein de la population marginalisée (0,39) par comparaison à la moyenne

nationale (2,29). Autrement dit, seuls deux ménages marginalisés sur cinq, renferment, chacun, un membre en chômage de sorte que toute intégration par l'emploi ne bénéficierait qu'à moins de la moitié des ménages de ce groupe social.

c. La vulnérabilité à la pauvreté: une caractéristique du 1/3 des citadins et du 1/2 des ruraux.

La délimitation du champ et des caractéristiques de la population en situation matérielle difficile demeure insuffisante tant qu'elle n'est pas enrichie par l'identification de la frange des individus qui réalisent un niveau de revenu légèrement supérieur ou inférieur au seuil de pauvreté, et dont toute baisse peut être qualifiée comme une cause de pauvreté. Il s'agit d'une large couche sociale dont le niveau de vie oscille autour du seuil de pauvreté conformément à la fluctuation des prix et des revenus. Cette population sera dite vulnérable à la pauvreté et analysée du point de vue caractéristiques et dispersion dans l'espace.

Telle qu'elle est ci-dessus définie, la population susceptible d'être pauvre est à 54,8% imputable à la résidence en milieu rural. Plus précisément, l'incidence de la vulnérabilité atteint 47,8% dans les zones rurales et est de 36,5% dans les villes. Différenciée selon les régions économiques, la vulnérabilité semble être une caractéristique socio-économique relativement plus répandue à l'Oriental (46,3%) et au Centre-Nord (45,8%); le reste des régions observent aussi des proportions plus ou moins équivalentes allant de 36,0% au Tensift à 44,3% au Centre. Il s'en suit que la vulnérabilité est sujette à d'importants facteurs régionaux et qu'elle se présente comme une

caractéristique structurelle de la distribution des niveaux de vie à travers le territoire national. Ce niveau de l'effet spécifique de la région peut être aussi attribué au fait que les régions économiques sont de vastes zones géographiques devant refléter l'asymétrie gauche de la distribution des dépenses de consommation observée à l'échelle nationale⁸. Ceci n'exclut pas le fait que les régions à faible potentiel économique et sociale demeurent les plus sujettes à la vulnérabilité économique, en l'occurrence l'Oriental, le Centre-Sud et le Centre-Nord.

En somme, la vulnérabilité semble être plus répandue aux zones rurales de la région du Sud (46,5%), du Centre (52,8%), aux petites (47,4%) et moyennes (55,0%) villes de la région du Tensift, aux petites villes (56,6%) et au milieu rural (50,4%) de la région du Nord-Ouest, aux zones rurales du Centre-Nord (50,4%), de l'Oriental (53,8%) et du Centre-Sud (44,2%). Si ce profil indique que les grandes villes sont relativement immunisées contre la vulnérabilité économique, il n'en demeure pas moins que ce type d'agglomération est aussi moins sujet à la marginalisation sociale ci-dessus abordée. Plus précisément, les données semblent confirmer une donnée nationale assez fondamentale en matière de lutte contre la pauvreté, à savoir la persistance des niveaux de vie les plus bas dans les zones les

8 «Pour tous les pays maghrébins, la moyenne des dépenses de consommation est strictement supérieure à leur valeur médiane. Autrement dit, en Algérie, au Maroc et en Tunisie, la moitié de la population vit d'une dépense largement inférieure à la moyenne nationale. Cette asymétrie gauche des courbes de distribution est synonyme de la prévalence d'une pauvreté relative, voire de masse dans cette région». (Doudich, 1995); Extrait de l'article «Distribution et tendance comparée de la demande alimentaire dans les pays maghrébins: quels enseignements pour la politique agricole au Maghreb?» paru à OPTIONS Méditerranéennes; «Les agricultures maghrébines à l'aube de l'an 2000»; Série B: Etudes et recherches; n°14; CIHEAM-IAM; Montpellier; France.

moins développées et qui sont généralement rurales ou semi-urbaines, c'est-à-dire à faible infrastructure sociale et économique.

Cette interaction entre l'état de l'infrastructure socio-économique et l'incidence de la pauvreté ne peut être indéfiniment niée. En effet, le développement et la croissance économiques en tant que prémisses à une élévation des niveaux de vie, ne peuvent être correctement accomplis en l'absence de l'infrastructure locale physique (routes, écoles, ports, eau potable, électricité, barrages, transport, etc.,...). Le dernier rapport de la Banque Mondiale a aussi corroboré ce constat en indiquant que le Maroc devra investir de 20 à 30 milliards de Dirhams par an dans l'infrastructure durant la période 1995-2005 pour garantir un rythme de croissance de 7 à 8%.

Cet investissement dans l'infrastructure ne peut se limiter aux zones rurales et semi-urbaines; il doit aussi s'étendre aux quartiers déshérités des moyennes et grandes villes. En effet, la différenciation de la vulnérabilité selon les strates d'habitation, révèle que les quartiers les moins dotés des équipements sociaux referment d'importants effectifs des populations à risque. Pour s'en rendre compte, il suffit de constater que la proportion des populations qui risquent la pauvreté est extrêmement réduite dans les types d'habitat «luxe de premier degré» (10,3%), «luxe moyen» (19,5%) et «Moderne continu» (15,9%). La vulnérabilité est, en revanche, assez répandue dans les quartiers qualifiés de «professionnel, administratif et touristique» (51,3%), de «social» (50,9%), d'«ancienne médina» (45,5%), de «clandestin» (43,5%), et de «précaire» (43,2%). Il importe de noter qu'en moyenne la moitié des ménages résidant dans ces strates sont vulnérables à la pauvreté et que parmi 10 ménages

pauvres ou risquant la pauvreté six sont dirigés par des personnes nées en milieu rural (58,3%).

Il découle de ces données que la vulnérabilité à la pauvreté n'est pas uniquement une caractéristique des populations rurales, elle est aussi observée avec la même ampleur dans les strates urbaines les plus démunies des équipements sociaux et où les populations rurales sont généralement déversées. Comme les ménages marginalisés en ville sont à 70% d'origine rurale et que cette proportion atteint 60% pour la population citadine vivant ou risquant la pauvreté, il est possible de soutenir l'idée de vases communicants signifiant que la marginalisation de l'espace rural marocain du processus de développement humain, émerge dans les zones urbanisées. En d'autres mots, l'allocation des moyens financiers et l'orientation de l'effort de développement étant faites selon le poids et le pouvoir politique des agglomérations, il est tout à fait normal de prévoir une accentuation de l'exode rural, une propagation des quartiers urbains précaires, et un coût de plus en plus élevé de la restructuration des zones de type bidonville, soit un cercle vicieux assez coûteux socialement et économiquement. Seule une équité de la distribution des fruits de la croissance économique et une réaffectation en profondeur de l'effort de développement, entre zones urbanisées et zones rurales, peut créer la raison d'être des populations dans l'espace agricole, restreindre l'exode rural et casser le cercle vicieux.

Il se dégage de ces développements que la résidence dans les milieux les plus urbanisés et les mieux dotés des équipements sociaux, est synonyme d'une faible vulnérabilité à la pauvreté. A la fois cause et effet, la strate d'habitat ne permet pas à elle seule d'expliquer la vulnérabilité. Ce sont plus précisément, les caractéristiques des

populations résidentes dans ces zones qui sont fortement associées au niveau de revenu: il ne suffit pas de placer un ménage rural démuné dans une localité urbanisée pour voir son niveau de vie s'élever.

Ceci étant, les ménages vulnérables se distinguent par un profil socio-démographique essentiellement marqué par leur composition démographique et les aptitudes scolaires de leurs chefs de ménage. En effet, ces ménages sont dirigés par des personnes non scolarisées à raison de 62,5% contre une proportion de 16,3% à l'échelle de la classe la plus aisée, et une moyenne nationale de 56,8%. A titre d'illustration, la proportion des chefs de ménage ayant un niveau scolaire secondaire ou supérieur atteint 58,8% lorsqu'ils sont à la tête d'un ménage aisé et 2,4% lorsqu'ils dirigent un ménage vulnérable. La seconde caractéristique des ménages vulnérable est leur composition démographique qui demeure fortement marquée par l'importance relative des moins de 15 ans. En fait, le nombre moyen de membres par ménage atteint 1,08 pour les «0 à 6 ans» et 1,29 pour les «7 à 14 ans» au sein des populations vulnérables. Cette moyenne se fixe respectivement à 0,85 et 1,06 pour la couche sociale aisée.

Il s'en suit que les populations vulnérables n'accèdent que d'une façon encore limitée à la scolarisation et à la planification familiale. La restriction de leurs aptitudes aux niveaux scolaires les plus modestes et la structure jeune de leur composition démographique, à savoir un grand nombre de membres à charge et une faible proportion de personnes actives et assez formées voire compétitives sur le marché de travail, suffisent à elles seules d'expliquer une large proportion de leur état de vulnérabilité. D'autres facteurs démographiques et socio-économiques interviennent dans la détermination des niveaux de vie. La section suivante est consacrée à

la mesure de l'effet de ces facteurs et tant d'autres sur la situation de vulnérabilité à la pauvreté.

Tableau 7: Caractéristiques socio-démographiques des ménages selon leur position dans l'échelle sociale (en %).

Caractéristique du chef de ménage (CM)	Population défavorisée				Ensemble
	Marginalisé	Vulnérable	Moyen	Aisé	
CM est une femme	52,1	11,4	14,8	5,2	15,6
CM né en milieu rural	70,5	78,1	70,4	43,8	71,3
CM est célibataire	6,2	3,2	3,6	5,8	3,9
CM est marié(e)	60,2	87,2	84,2	89,9	84,0
CM est veuf(ve)	27,5	6,9	10,6	1,7	9,6
CM est divorcé(e)	6,2	2,8	1,5	2,6	2,5
CM a moins de 25 ans	3,8	2,3	1,9	0,9	2,2
CM a 60 ans & plus	49,8	16,7	34,5	4,9	25,4
Nombre moyen de membres actifs occupés par ménage	0,00	1,90	2,78	1,86	2,07
Nombre moyen d'actifs par ménage	0,39	2,10	2,99	2,03	2,29
CM est actif occupé	0,0	91,0	73,3	99,4	77,2
CM est chômeur	11,8	1,9	0,8	0,6	2,2
CM est une femme au foyer	30,7	1,2	7,5	0,0	6,0
CM est un vieillard	22,2	2,9	6,0	0,0	5,4
CM est un retraité	17,5	0,9	7,5	0,0	4,8
CM est infirme/malade	12,3	1,6	3,5	0,0	3,1
CM n'a pas été scolarisé	74,2	62,5	56,3	16,3	56,8
CM a un niveau secondaire	1,9	1,9	5,7	24,3	5,4
CM a un niveau supérieur	1,7	0,5	1,9	34,6	4,3
Typologie familiale					
CM célibataire et seul	3,3	0,8	1,1	3,0	1,4
CM non célibataire et seul	15,2	1,7	0,8	2,2	2,5
CM et son conjoint seuls	7,6	4,1	2,2	3,7	3,6
CM et conjoint+enfants célibataires	22,8	57,0	41,9	52,6	47,8
CM non célibataires+enfants célibataires	22,0	6,0	6,4	1,7	7,1

Source: Enquête nationale sur la famille, 1995.

Tableau 8: Composition socio-démographique des ménages selon leur position dans l'échelle sociale: moyenne et écart-type du nombre de membres de divers groupes d'âges.

Groupe social	Taille du ménage		Nombre de membres âgés de											
			6 & moins		7 à 14		15 à 24		25 à 34		35 à 59		60 & +	
Marginal	3,82	(2,41)	0,55	(0,95)	0,68	(1,12)	0,76	(1,05)	0,46	(0,68)	0,69	(0,71)	0,67	(0,68)
Vulnérable	5,99	(2,91)	1,08	(1,08)	1,29	(1,32)	1,19	(1,34)	0,82	(0,94)	1,26	(0,86)	0,32	(0,6)
Moyen	6,77	(3,35)	0,97	(1,15)	1,22	(1,34)	1,51	(1,44)	1,08	(1,16)	1,43	(0,91)	0,54	(0,71)
Aisé	5,32	(2,47)	0,85	(0,89)	1,06	(1,23)	0,98	(1,27)	0,78	(0,9)	1,48	(0,86)	0,17	(0,44)
Total	6,04	(3,12)	0,97	(1,09)	1,19	(1,31)	1,26	(1,37)	0,88	(1,02)	1,3	(0,89)	0,42	(0,66)

Source: Enquête nationale sur la famille, 1995.

Note: Pour chaque groupe social, la première colonne donne la moyenne et la seconde colonne donne son écart-type.

d. Spécificités et déterminants de la vulnérabilité à la pauvreté: Qui sont les pauvres et pourquoi le sont-ils?

L'identification des variables démographiques, sociales et économiques expliquant l'état de pauvreté d'un ménage, est abordée ici pour répondre à une question précise: Qu'est ce qui cause la pauvreté et en quoi se distinguent les ménages pauvres? Elle consiste à expliquer la variable dichotomique, «le ménage est marginalisé ou économiquement vulnérable» prenant la valeur 1 lorsque la réponse est affirmative et zéro ailleurs, par une série de caractéristiques régionales, démographiques et socio-économiques. Les variables explicatives étant présentées au tableau ci-après, le modèle ajusté est de type probit permettant d'isoler l'effet spécifique d'un facteur «toutes choses égales par ailleurs» sur la vulnérabilité à la pauvreté. Le recours à une analyse économétrique de ce type est dicté par le caractère discret de la variable expliquée et par la nécessité de séparer les effets entremêlés des variables explicatives telles que le degré d'urbanisation, le niveau de scolarisation, et l'accès aux activités les plus lucratives.

Dans le schéma proposé, l'analyse de la situation d'être vulnérable, consiste à expliquer la variable discrète dite «le ménage est socialement marginalisé ou vulnérable à la pauvreté», notée, v et prenant la valeur 1 si c'est le cas et 0 ailleurs:

$$V = \begin{cases} 1 & \text{si le ménage est vulnérable ou socialement marginalisé} \\ 0 & \text{s'il ne l'est pas} \end{cases}$$

Cette variable sera expliquée par une série de caractéristiques « c_i » inhérentes au chef de ménage et à son milieu familial et socioculturel:

$$P(v = 1) = [1 + \exp(-\alpha - \sum \beta_i c_i)]^{-1}$$

où α et β sont les coefficients du modèle et u son terme aléatoire.

L'ajustement de cette fonction est conforme à l'estimation d'un modèle logistique de type Probit définissant la probabilité d'être marginalisé ou vulnérable à la pauvreté conformément à l'expression suivante:

$$P(v = 1) = [1 + \exp(-\alpha - \sum \beta_i c_i)]^{-1}$$

Le modèle ajusté oppose la première modalité de la variable ci-dessus, notée v , à sa seconde modalité. Les paramètres estimés étant présentés au tableau ci-après, l'estimation d'une observation donnée est obtenue en ajoutant l'effet de chaque variable explicative au terme constant « a ». L'effet d'une variable indépendante quantitative est le produit de sa valeur observée par son coefficient estimé par le modèle. Pour les variables d'ordre qualitatif, leur effet est équivalent au coefficient de la modalité observée. Les effets des modalités d'une même variable qualitative sont centrés de sorte que leur moyenne pondérée est nulle.

Toutes choses égales par ailleurs, le signe d'un coefficient permet de savoir si la probabilité d'être vulnérable à la pauvreté est fonction croissante (signe positif) ou décroissante (signe négatif) de la variable explicative correspondante. La précision de chaque

coefficient est évaluée par la valeur absolue de son rapport à son écart-type, notée $|X|$. La colonne intitulée « $P(|X|>T)$ » renseigne sur le degré de précision des coefficients. Un coefficient est dit significatif (respectivement hautement significatif) si $P(|X|>T)<0,05$ (respectivement 0,01).

Ajusté sur la base des données échantillons (5051 ménages au niveau national; 2806 en milieu urbain et 2245 en milieu rural), le modèle proposé est très significatif. Son estimation à l'échelle nationale puis par milieu de résidence, permet de différencier et d'évaluer l'effet de chaque variable dans un contexte socioculturel donné.

i) Effet des facteurs régionaux sur la vulnérabilité à la pauvreté

Pour appréhender un phénomène aussi massif que la vulnérabilité à la pauvreté, le modèle logistique a été construit pour isoler d'abord l'effet dû au milieu de résidence (urbain/rural) et à la région économique sur la vulnérabilité à la pauvreté. Conformément aux données annexées à cette étude, d'importantes disparités régionales vis-à-vis de la situation de pauvreté, sont exclusivement imputables au lieu de résidence. La chance d'échapper à la pauvreté est plus élevée en villes qu'en milieu rural: la résidence en milieu urbain exerce un effet négatif très significatif (-1,58) sur la propension d'être pauvre. Inversement, la résidence en milieu rural exerce une influence excessive très significative (+1,98) sur le risque d'être pauvre. On devine ainsi que la pauvreté tient aussi à des considérations spatiales très fines telles que les modes de consommation, de production et de vie, et les normes culturelles.

Appréciée selon les régions économiques, l'influence due au facteur régional s'apparente à un effet réducteur de la pauvreté au Nord-Ouest (-0,23) et au Centre-Nord (-0,22), à un effet de propagation de ce phénomène à l'Oriental (+0,37), au Centre-Sud (+0,41) et au Centre (+0,14); au Sud comme au Tensift, cette influence est plutôt nulle (coefficients négatifs mais non significatif au seuil de 5%). Cette expression de l'effet-région doit être cependant nuancée selon les sections urbaines et rurales des régions économiques. Les seules sections régionales urbaines qui semblent subir un effet-région très significatif sur la pauvreté, se réduisent à celles du Nord-Ouest (-0,32) et du Centre-Nord (+0,60). En d'autres mots, résider dans une ville au Nord-Ouest, est équivalent à une protection relative contre la pauvreté et c'est exactement l'inverse qui se produit au Centre-Nord; dans le reste des zones urbanisées des autres régions, il faut surtout compter sur ses propres moyens. Inversement, la résidence aux zones rurales des régions du Sud (-0,44), du Nord-Ouest (-0,02) et du Centre-Nord (-0,47), avantage la protection contre la vulnérabilité économique. Celle-ci est cependant relativement accentuée par la résidence dans l'espace rural de la région du Centre (+0,46) et de l'Oriental (+0,96).

Il ressort de ces données que de la vulnérabilité à la pauvreté est significativement différenciée par le lieu de résidence, qu'elle est excessivement répandue dans les zones rurales de la région de l'Oriental, et qu'elle est assez restreinte dans les zones urbaines de la région du Nord-Ouest.

ii) Effet du profil socio-démographique du chef de ménage

Compte tenu du niveau et du signe des paramètres du modèle logistique ajusté, le profil socio-démographique du chef de ménage exerce d'importants effets significatifs sur la probabilité d'être vulnérable à la pauvreté. Ainsi, les ménages citadins dirigés par une femme (+0,39) sont plus exposés au risque de la pauvreté que le reste de la population. L'âge du chef de ménage n'exerce, en revanche, qu'un effet marginal non significatif sur l'état de pauvreté. C'est en particulier le niveau scolaire du chef de ménage qui semble déterminer le risque de pauvreté: la propension à être pauvre est plus élevée chez les ménages dirigés par une personne non scolarisée (+0,09), moyenne lorsque le chef de ménage est peu scolarisé, et remarquablement faible pour les ménages dirigés par une personne d'un niveau d'études équivalent au secondaire ou au supérieur (-0,42).

Constatée à l'échelle nationale, cette tendance ne semble pas s'appliquer aux zones urbaines où l'accès des populations à la scolarisation est assez développé. C'est en milieu rural où l'effet de la scolarisation sur la pauvreté est nettement senti, et où le risque de vulnérabilité est systématiquement contrecarré par l'accès au système d'enseignement (l'effet du niveau fondamental (-0,44) est significativement négatif).

iii) Effet de la composition socio-démographique du ménage

Approchée par le nombre de membres de divers groupes d'âge, d'actifs et d'actifs occupés, la composition socio-démographique du ménage s'inscrit parmi les principaux déterminants de la pauvreté. A

la fois cause et effet de la pauvreté, le nombre de membres âgés de «0 à 6 ans» ne semble pas exercer un effet significatif sur le risque de pauvreté; seule une contribution à l'augmentation des chances de pauvreté est soupçonnée. C'est vraisemblablement le nombre des «7 à 14 ans» (+0,10) et des «15 à 24 ans» (+0,09) qui contribue significativement à la dégradation des niveaux de vie et, par là même, à l'augmentation des risques de pauvreté à l'échelle nationale.

Bien que cette tendance soit aussi observée par milieu de résidence, son effet est peu significatif en milieu urbain et n'est assez formel en milieu rural que pour les «7 à 14 ans» (+0,12). Inversement, la présence de membres âgés de 25 à 34 ans, tend à minimiser le risque de pauvreté en abaissant la propension à la vulnérabilité à l'échelle nationale d'un effet estimé à -0,10. Cette tendance est aussi observée pour les groupes d'âges «35 à 60 ans» et «60 ans et plus» mais elle demeure marginale et non significative.

Il se dégage de ces indications que le choix de la procréation non planifiée est formellement un choix de la pauvreté et de la précarité: le risque de pauvreté s'élève de 10% chaque fois qu'un enfant supplémentaire atteint l'âge de la scolarisation. Ce risque demeure au même niveau jusqu'à l'âge de 25 ans où il est éventuellement compensé par l'activité économique ou le départ du membre supplémentaire. Comme les données de base sont celles d'un échantillon en coupe transversale, cette tendance représente beaucoup plus l'effet de l'âge des membres sur le risque de pauvreté que l'effet de génération.

Il est cependant intéressant d'observer que la compensation observée à l'âge de 25 ans demeure conditionnée par la disposition du

marché de travail à employer le membre actif. Dans un contexte marqué par le chômage, cette compensation demeure illusoire voire compromise. En effet, à l'échelle nationale comme à l'échelle des milieux de résidence (urbain/rural), le nombre de membres actifs par ménage tend plutôt à amplifier, quoique d'une façon marginal, le risque de pauvreté: le modèle ajusté indique que le nombre de membres actifs n'a pas un effet décisif sur le risque de pauvreté: le nombre de membre actifs présente un effet (+0,13) peu significatif (au seuil de 5%) et décroissant (le coefficient du carrée du nombre d'actifs est négatif).

Ceci étant, c'est le nombre de membres actifs occupés par ménage qui s'inscrit parmi les principaux facteurs rétrécissant le champ de la pauvreté. En se distinguant par l'un des effets les plus importants et les plus significatifs sur la réduction des risques de pauvreté, le coefficient du nombre d'actifs occupés s'établit à -1,20 à l'échelle nationale, -3,84 pour le milieu urbain et -1,20 pour le milieu rural. Cet effet réducteur de la pauvreté est aussi croissant eu égard aux signes des coefficients significatifs du carrée du nombre d'actifs occupés.

Les implications en terme de lutte contre la pauvreté de ces enseignements confirment un fait marquant, à savoir la nécessité de fonder la stratégie de lutte contre la pauvreté sur l'éducation et la formation en interaction avec la planification familiale et l'emploi.

iv) Effet de la structure socioprofessionnel du ménage

Approchée par la profession et le statut professionnel du chef de ménage, ainsi que par le nombre d'entreprises individuelles du ménage, la structure socioprofessionnelle semble être un facteur

pertinent dans la différenciation des niveaux de vie. La prise en compte du nombre d'entreprises individuelles dans l'explication du risque de pauvreté, a été dicté par le fait que les ménages exerçant une activité indépendante observent un taux de chômage trois fois plus réduit que la moyenne nationale. Il importe de noter qu'il n'existe pas de coefficients de pondération des caractéristiques socioprofessionnelles et que le profil professionnel du ménage est assimilé à celui de son chef.

Ceci étant, les professions les plus lucratives et dont l'effet sur la protection contre la pauvreté est assez important sont celles des «membres des corps législatifs, des élus locaux, des responsables hiérarchiques de la fonction publique, des directeurs et cadres de direction d'entreprises» (effet moyen équivalent à -3,07). Les professions de «cadres supérieurs et membres des professions libérales» (-4,91), de «cadres moyens» (-4,93), et aussi d'«employés» (-2,71) et d'«exploitants agricoles» (-1,52), agissent aussi dans le sens de la protection contre la pauvreté. Inversement, le risque de pauvreté est relativement grand au niveau des ménages dirigés par des personnes inactives (+1,47), en chômage (+1,87) ou exerçant les professions d'«artisans et ouvrier qualifiés des métiers artisanaux» (+3,16), de petits «commerçant et intermédiaire commerciaux» (+3,16), de «conducteurs d'installations et de machines» (+2,85), et de «manoeuvre non agricoles, manutentionnaire et travailleurs des petits métiers» (+3,85).

Cette influence de la profession sur la pauvreté doit être cependant nuancée par le statut professionnel. Lorsque la situation dans une profession est celle d'un «employeur» (-2,22), l'effet-profession est davantage positif sur les chances d'échapper à la

pauvreté. Et c'est exactement l'inverse qui se produit pour les ménages dirigés par un indépendant (+0,30). Observé à l'échelle nationale, cette influence de la situation d'indépendant est essentiellement imputable au milieu urbain où les activités indépendantes n'employant pas de salariés sont généralement marginales, informelles et peu lucratives. C'est ce que semble confirmer l'effet du nombre d'activités indépendantes par ménage qui est significativement positif et extrêmement élevé en milieu urbain (+6,94) et est négatif et significatif en milieu rural (-1,56). Ceci signifie que ce qui protège contre la pauvreté en milieu urbain ne l'est pas forcément en milieu rural, et inversement. En effet, l'activité indépendante s'apparente en milieu rural à un avoir productif généralement agricole ou au moins à une culture vivrière voire de subsistance. En milieu urbain où la quasi-totalité des entreprises individuelles relèvent du secteur informel et reflètent le sous-emploi déguisé, il est tout à fait normal que leur apport au bien-être économique soit aussi réduit.

En somme, les populations les plus vulnérables à la pauvreté présentent des caractéristiques susceptibles de différer d'un milieu de résidence à un autre. Ces populations sont essentiellement localisées aux zones rurales des régions économiques suivantes citées par ordre de gravité de la pauvreté: l'Oriental, le Centre-Nord, le Centre-Sud, le Sud et le Tensift. En villes, les strates d'habitation observant les taux de marginalisation sociale les plus accentués, se caractérisent par un type d'habitat sommaire et sont généralement localisées dans les petites et moyennes villes. Telles sont les localités géographiques les plus prioritaires dans toute action de lutte contre la pauvreté.

Concernant les caractéristiques des ménages cibles, elles sont assez saisissantes pour les couches socialement marginalisées et témoignent d'une précarité sociale recrutant surtout parmi les ménages dirigés par une femme assez âgée, divorcée ou veuve, inactive ou en chômage, et démunie de toute source de revenu. Pour le reste de la population cible, c'est l'inaptitude à lire et à écrire, l'inaccès conséquent à la formation, aux activités les plus lucratives, aux services sociaux, à l'infrastructure sociale physique et à la planification familiale, qui priment. Cette population est généralement occupées par des activités indépendantes informelles en milieu urbain et agricoles en milieu rural. L'élévation de son niveau de vie peut être réalisée par l'accès des micro-entreprises aux moyens de financement et par une amélioration des termes de l'échange des denrées alimentaires au profit des ruraux.

Tableau 9: Mesure de l'effet des facteurs régionaux, socio-démographiques et professionnels sur la vulnérabilité économique.

Variables indépendantes	National		Urbain		Rural	
	Effet	P(x>t)	Effet	P(x>t)	Effet	P(x>t)
Terme constant	2,96	0,00	4,05	0,00	3,37	0,00
Milieu Urbain	-1,58	0,00	-	-	-	-
Milieu Rural	1,98	0,00	-	-	-	-
Région Sud	-0,16	0,21	0,14	0,63	-0,44	0,01
Région Tensift	-0,02	0,89	-0,39	0,10	-0,06	0,72
Région Centre	0,14	0,06	0,14	0,26	0,46	0,00
Région Nord-Ouest	-0,23	0,01	-0,32	0,03	-0,26	0,07
Région Centre-Nord	-0,22	0,05	-0,06	0,79	-0,47	0,00
Région Oriental	0,37	0,03	0,23	0,46	0,96	0,00
Région Centre-Sud	0,41	0,01	0,60	0,03	0,21	0,40
CM homme	-0,02	0,28	-0,09	0,05	-0,02	0,60
CM Femme	0,13	0,28	0,39	0,05	0,11	0,60
Age en années du CM	0,00	0,85	0,00	0,96	0,03	0,41
Carré âge du CM	0,00	0,78	0,00	0,88	0,00	0,31
CM n'a pas été scolarisé	0,09	0,06	0,07	0,56	0,07	0,10
CM: Autre niveau	0,18	0,21	0,32	0,22	0,07	0,75
CM: Fondamental	-0,13	0,17	-0,10	0,50	-0,44	0,04
CM: Secondaire & plus	-0,42	0,06	-0,18	0,54	-0,72	0,30

Tableau 9: Mesure de l'effet des facteurs régionaux, socio-démographiques et professionnels sur la vulnérabilité économique. (suite)

Variables indépendantes	National		Urbain		Rural	
	Effet	P(x>t)	Effet	P(x>t)	Effet	P(x>t)
Nombre de membres du ménage						
de 0 à 6 ans	0,02	0,64	0,00	0,75	0,06	0,34
de 7 à 14 ans	0,10	0,01	0,01	0,85	0,12	0,03
de 15 à 24 ans	0,09	0,02	0,07	0,37	0,06	0,28
de 25 à 34 ans	0,00	0,05	0,00	0,15	0,00	0,27
de 35 à 60 ans	0,00	0,26	0,00	0,20	0,06	0,58
de plus de 60 ans	-0,02	0,81	0,11	0,57	0,04	0,72
Nombre d'affaires familiales	0,00	0,00	6,94	0,01	0,00	0,00
Carré Nombre d'affaires familiales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,04
Nombre d'actif occupés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Carré Nombre d'actif occupés	0,09	0,00	0,54	0,00	0,08	0,10
Nombre d'actifs	0,13	0,47	0,17	0,54	0,57	0,16
Carré Nombre d'actifs	0,00	0,50	0,00	0,87	0,00	0,35
Statut professionnel du CM						
Salarié	-0,26	0,09	-0,40	0,21	-0,13	0,61
Indépendant	0,30	0,05	1,29	0,00	-0,27	0,16
Employeur	-2,22	0,00	-3,21	0,00	-2,85	0,00
Travaille à domicile	-0,46	0,43	2,60	0,22	-1,51	0,11
Aide familial	2,99	0,00	14,57	0,78	2,40	0,00
Apprenti	2,26	0,12	-8,11	0,96	8,54	0,70
Associé	-0,20	0,58	-0,10	0,88	-0,03	0,95
Chômeur n'ayant jamais travaillé	0,34	0,76	24,01	0,44	-1,86	0,36
Inactif	0,56	0,25	-0,23	0,75	1,89	0,02

Tableau 9: Mesure de l'effet des facteurs régionaux, socio-démographiques et professionnels sur la vulnérabilité économique. (suite)

Variables indépendantes	National		Urbain		Rural	
	Effet	P(x>t)	Effet	P(x>t)	Effet	P(x>t)
Profession du CM						
Elu, directeur	-3,07	0,00	-3,06	0,00	-8,66	0,22
Cadre supérieur	-4,91	0,00	-4,49	0,00	0,00	0,34
Cadre moyen	-4,93	0,00	-4,65	0,00	-5,83	0,00
Employé	-2,71	0,00	-4,02	0,00	-0,52	0,33
Commerçant	3,16	0,00	2,39	0,00	8,09	0,00
Exploitant	-1,52	0,00	-3,59	0,00	-0,75	0,00
Artisan, Ouvrier non agricole	2,96	0,00	4,04	0,00	1,38	0,00
Ouvrier Agricole	-0,65	0,00	-10,35	0,46	0,17	0,42
Conducteur	2,85	0,00	4,41	0,00	1,24	0,01
Manoeuvres, manutentionnaire	3,85	0,00	5,54	0,00	1,90	0,00
Chômeur	1,87	0,02	3,46	0,01	-0,88	0,48
Inactif	-1,47	0,00	-2,39	0,00	-2,34	0,01

Les principaux enseignements qui se dégagent de cette étude peuvent être synthétisés comme suit.

D'abord, où sont les pauvres?

Le recours à une série d'indices suffisamment souples pour couvrir un éventail de jugements de valeur sur la pauvreté, milite en faveur d'une action ciblée eu égard aux écarts considérables observés entre les incidences de la pauvreté dans différentes zones. Pour illustrer ce constat, il importe de noter qu'en 1991 la pauvreté était 12 fois plus sévère dans les douars ruraux du Sud que dans les villes de cette même région. En descendant à un niveau de détail optimal, il a été constaté qu'en 1991, sur 10 pauvres, près de 7 habitent les douars ruraux, 2 relèvent des centres urbains et villes moyennes et seulement 1 réside dans une grande ville. Le même profil semble se dessiner en 1995. Il en découle que la pauvreté mesurée par l'indice numérique est un phénomène à prédominance rurale qui sévit surtout dans l'espace agricole suivi dans une bien moindre mesure des centres urbains. Les disparités s'aggravent davantage lorsqu'on fait intervenir les mesures qui mettent en relief la gravité de la pauvreté et le déficit moyen du revenu des pauvres. L'élimination de la pauvreté au bout d'un an et en «un coup», nécessiterait un apport de ressources de 6,7% du PIB dont 72,4% devraient être destinés au monde rural. On estime qu'à court terme ou à moyen terme, il est fort improbable que l'économie marocaine puisse disposer de telles ressources. Il est donc important de fixer les zones qui devraient bénéficier de la priorité dans toute action sociale.

Plus précisément, les enseignements qui se dégagent de la différenciation spatiale de la pauvreté, ne sont pas tous étrangers à

certaines interpolations de politique générale. Les priorités révélées indiquent que se sont les zones les moins urbanisées (douars et centres) des régions à faible potentiel économique et social qui sont les plus exposées à la précarité des conditions de vie. Si l'on se limite aux cinq zones rurales prioritaires, on constate qu'il faut d'abord intervenir dans les sections rurales des régions économiques de l'Oriental, du Centre-Nord, du Sud, du Centre-Sud et du Tensift. Pour les centres urbains, il faut d'abord intervenir dans les zones les moins urbanisées de l'Oriental, du Tensift et du Centre-Sud. Ces zones sont, certes, assez vastes mais c'est au sein desquelles qu'il faudrait identifier les agglomérations les plus défavorisées. Ceci n'exclut pas l'existence d'autres poches de la pauvreté eu égard à la forte dispersion de l'incidence de la pauvreté comme en témoigne la différenciation de la marginalisation sociale selon les strates d'habitat.

Sous un autre angle, les indicateurs confirment une donnée nationale assez fondamentale en matière de lutte contre la pauvreté, à savoir la persistance des niveaux de vie les plus bas dans les zones les moins développées et qui sont généralement rurales ou semi-urbaines, c'est-à-dire à faible infrastructure sociale et économique. Cette interaction entre l'état du potentiel socio-économique et l'incidence de la pauvreté ne peut être indéfiniment niée. En effet, le développement et la croissance économiques en tant que prémisses à une élévation des niveaux de vie, ne peuvent être correctement accomplis en l'absence de l'infrastructure locale physique. Cet investissement dans l'infrastructure ne peut se limiter aux zones rurales et semi-urbaines; il doit aussi s'étendre aux quartiers déshérités des moyennes et grandes villes. Il s'agit des strates d'habitation de type bidonville (clandestin,

précaire, sommaire, douar urbain, etc,..) où l'incidence de la marginalisation sociale est assez accentuée.

Il importe de souligner que nous n'avons pas cherché, dans la présente étude à porter le débat sur le plan des interventions possibles de politique économique et sociale. Il n'en demeure pas moins que la typologie ainsi élaborée milite pour une amélioration des termes de l'échange entre zones urbanisées et zones à caractère agricole (douars et petits centres), et aussi pour l'installation des équipements sociaux de base dans les zones rurales les moins développées. Ceci permettrait la création d'une multitude de développement devant mener nécessairement à l'accès des défavorisés aux facteurs déterminant l'élévation des niveaux de vie et par là même l'accélération du recul du champ de la pauvreté, processus entamé depuis les années 1960.

Ensuite, qui sont les pauvres et pourquoi le sont-ils?

En se référant à une tabulation spécifique et à une modélisation logistique de la vulnérabilité à la pauvreté en 1995, il a été possible de dégager les principales caractéristiques des ménages pauvres en interaction avec les causes de la pauvreté et de la marginalisation sociale, en l'occurrence:

i- Emergence d'un phénomène urbain d'origine rurale: la marginalisation sociale. Les données de l'enquête nationale sur la famille ont permis de mettre en relief les principales caractéristiques des ménages relevant du groupe social vulnérable aux conditions d'être les plus précaires. Il s'agit des ménages «socialement marginalisés», essentiellement localisés dans les petites et moyennes villes. Ils sont, en outre, d'origine rurale et généralement dirigés par une femme, veuve ou divorcée, assez âgée, inactive ou en chômage et

dépourvue de toute source de revenu. En somme, les «socialement marginalisés» sont à 70% dirigés par une personne d'origine rurale, déversés dans les quartiers urbains les plus vulnérables, et s'apparentent à un phénomène de semi-urbanisation dans les régions les moins développées du pays. Cette catégorie sociale devrait connaître de rudes difficultés pour subsister et sa protection contre toute dégradation excessive des niveaux de vie s'impose en tant que priorité sociale. Compte tenu du taux de chômage (100%) observé par cette couche, il est tentant de soutenir son accès à l'emploi et aux activités génératrices de revenu comme option de son intégration sociale. Cette mesure serait insuffisante pour la simple raison que la structure socio-démographique des ménages de cette classe sociale, se trouve particulièrement amaigrie en membres actifs ou susceptibles d'exercer un emploi rémunéré: seuls deux ménages marginalisés sur cinq, renferment, chacun, un membre en chômage de sorte que toute intégration par l'emploi ne bénéficierait qu'à moins de la moitié de ces populations.

ii- Le choix délibéré de l'analphabétisme et de la procréation: un choix formel de la pauvreté: les populations vulnérables à la pauvreté n'accèdent que d'une façon encore limitée à la scolarisation et à la planification familiale. La restriction de leurs aptitudes aux niveaux scolaires les plus modestes et la structure jeune de leur composition démographique, à savoir un grand nombre de membres à charge et une faible proportion de personnes actives et assez formées voire compétitives sur le marché de travail, suffisent à elles seules d'expliquer une bonne proportion de leur état de vulnérabilité. En effet, le choix de la procréation non planifiée est formellement un choix de la pauvreté et de la précarité: le risque de pauvreté s'élève de

10% chaque fois qu'un enfant supplémentaire atteint l'âge de la scolarisation. Ce risque demeure au même niveau jusqu'à l'âge de 25 ans où il est éventuellement compensé par l'activité économique ou le départ du membre supplémentaire. Il est cependant intéressant d'observer que la compensation observée à l'âge de 25 ans demeure conditionnée par la disposition du marché de travail à employer le membre actif. Dans un contexte marqué par le chômage, cette compensation demeure illusoire voire compromise. En effet, à l'échelle nationale comme à l'échelle des milieux de résidence (urbain/rural), le nombre de membres actifs par ménage tend plutôt à amplifier le risque de pauvreté: le modèle ajusté indique que plus le nombre de membres actifs s'élève, plus le risque de pauvreté semble s'élever.

iii- L'emploi et l'activité génératrice de revenu: un instrument de lutte contre la pauvreté: La mesure de l'effet des déterminants socioprofessionnels sur le risque de pauvreté, révèle que c'est le nombre de membres actifs occupés par ménage qui s'inscrit parmi les principaux facteurs rétrécissant le champ de la pauvreté. En se distinguant par l'un des effets les plus importants et les plus significatifs sur la réduction des risques de pauvreté, le nombre de membres pourvus d'un travail exerce un effet réducteur de la pauvreté. Les implications en terme de lutte contre la pauvreté qui se dégagent de ce constat confirment un fait marquant, à savoir la nécessité de fonder la stratégie de lutte contre la pauvreté sur l'éducation et la formation en interaction avec la planification familiale et l'emploi. Sur le plan de l'activité économique, la couche pauvre est généralement occupée par des activités indépendantes informelles en milieu urbain et agricoles en milieu rural. L'élévation

des niveaux de vie les plus bas, peut être, alors, réalisée par l'accès des micro-entreprises aux moyens financiers et aux facteurs de production garantissant un niveau décent de productivité.

En somme la résidence en milieu rural d'une région à faible potentiel économique et social, l'inaptitude à lire et à écrire, et, par voie de conséquence, l'accès limité à la formation, aux activités les plus lucratives, aux services sociaux, à l'infrastructure sociale physique et à la planification familiale, priment chez les couches pauvres. Ce sont là les principales caractéristiques associées à la pauvreté et que toute stratégie d'élévation des niveaux de vie doit affronter.

REFERENCES

*Banque Mondiale (1993): «Pauvreté, Ajustement et croissance»,
Projet-Confidentiel, Rapport n°11918-MOR, Vol. 1 et Vol. 2.*

*Direction de la Statistique (1992): Niveau de vie des ménages
1990/91, «Rapport de synthèse» Vol.1.*

*Direction de la Statistique (1993): Niveau de vie des ménages
1990/91, «Répartition des niveaux de vie» Vol. 2.*

*Deaton, A. et J. Muellbauer (1980): «Economics and Consumer
Behavior»; Cambridge; Cambridge-University Press.*

*Doudich M. (1992): «Approche des niveaux de vie au Maroc:
les considérations empiriques et la pratique marocaine». Etude
publiée dans «Actes de la 2^{ème} conférence de l'AFSA: African
Statistical Association»*

*Ster, J. Greer et E.Thorbecke (1984): «A Class of Poverty
Measures»; Econometrica.*

*Haddad, L. et R. Kanbur (1989): «How Serious is the Neglect of
Intra-Household Inequality?» Discussion Paper n° 95; Development
Economics Research Center; Université de Warwick.*

*Kynch, J. et A.K.Sen (1983): «Indian Women an Well Being»;
Journal of economics.*

*Kanbur, S.M.R. (1987): «Measurement of Alleviation of
Poverty: With an Application to the Impact of Macroeconomic
Adjustement»; Staff papers; Fond Monétaire International,*

Washington, D.C.

Kanbur, S.M.R. (1988): «Pauvreté et dimensions sociales de l'ajustement en Côte d'Ivoire» Document de travail n°2; Banque Mondiale, Washington, D.C.

Kanbur, S.M.R. (1988): «The Implications of Ajustement Programs for Poverty: Conceptual Issues and Analytical Framework». Rapport soumis au Fond Monétaire International.

*Sen, A. K. (1976): «Poverty: An Ordinal Approach to Measurement»; *Econometrica*.*

Annexes

A: Classification des ménages en catégories socio-économiques

L'approche des disparités sociales dépend, dans sa formulation, de la matière disponible voire les données susceptibles de fonder une segmentation de la population en groupes socio-économiques homogènes du point de vue comportement et vulnérabilité vis-à-vis des retombées de l'action, envisagée ou effective, des pouvoirs publics et du secteur privé.

L'objet de cette annexe est d'explicitier la classification des ménages en catégories socio-économiques sur la base des données de l'Enquête Nationale sur la Famille. Cette classification a permis, entre autres, de dresser le profil socio-démographique des diverses couches sociales et d'identifier les caractéristiques les plus associées à une position donnée sur l'échelle sociale, notamment l'accès aux services sociaux, les filets de sécurité, l'infrastructure physique locale, la planification familiale, les sources de revenu, l'emploi, etc... Le cadre ainsi proposé est susceptible de répondre à divers besoins en tabulation spécifique et peut être agrégé selon le niveau de détail sollicité.

Critères de détermination des catégories socio-économiques (CSE)

Les CSE sont des groupes de ménages dirigés par des personnes (chefs de ménages) ayant des caractéristiques sociales, économiques, professionnelles et scolaires communes. Des critères bien définis sont

généralement utilisés pour dégager ces groupes aux comportements sociaux et économiques assez similaires: la profession principale, la situation dans la profession, le niveau scolaire, le type d'activité, la branche d'activité économique et la source de revenu pour les ménages dirigés par des personnes inactives. Ces critères⁹ sont brièvement définis dans ce qui suit.

- La profession renvoie au genre de travail habituellement exercé par la personne active occupée au moment de la collecte des données.
- L'activité économique indique la nature du produit fabriqué ou du service dispensé par l'établissement employeur de la personne active.
- La situation dans la profession précise le rapport entre l'actif occupé et son employeur: salarié, indépendant, associé, employeur, travailleur à domicile, apprenti ou aide-familial. Ces modalités se définissent comme suit:
 - ◆ Salarié: Toute personne travaillant pour le compte d'autrui et touchant, en contrepartie des efforts qu'elle fournit, un salaire en espèces et/ou en nature.
 - ◆ Indépendant: Toute personne travaillant pour son propre compte en employant éventuellement des «aides familiaux» non rémunérés et aucun salarié.
 - ◆ Employeur: Toute personne active qui travaille pour son propre compte en exploitant sa propre entreprise et employant au moins

9 Pour plus de précisions, se référer au dossier méthodologique de l'Enquête Nationale sur la Famille réalisée par le CERED en 1995.

un salarié. Les directeurs de sociétés sont considérés comme salariés et non pas comme employeurs sauf si l'entreprise relève de leur propriété privée.

- ♦ Aide-familial: Toute personne active qui aide, sans contrepartie, un membre de son ménage exploitant sa propre entreprise. L'aide familial vit toujours chez celui pour lequel il travaille. Si une personne travaille pour le compte d'un membre de sa famille sans résider chez lui, elle n'est pas «aide-familial», mais salarié ou apprenti.
- ♦ Apprenti: Toute personne active qui travaille dans le but essentiel d'apprendre un métier. Elle peut recevoir une rémunération, soit d'une façon régulière mais symbolique, soit d'une façon irrégulière.
- ♦ Chômeur: Est considérée comme chômeur toute personne âgée de 15 ans et plus, ne travaillant pas au moment de l'enquête et recherchant un emploi.
- Le niveau scolaire est une caractéristique essentiellement utilisée ici pour distinguer les porteurs d'un diplôme des études supérieures du reste de la population. Il permet d'identifier les cadres supérieurs.
- La source de revenu est un critère utilisé pour caractériser les chefs de ménage inactifs selon qu'ils perçoivent une retraite ou une rente.
- Le type d'activité et d'inactivité permet de classer la population en trois principaux groupes: les actifs occupés, les chômeurs et les inactifs différenciés selon la cause d'inactivité: vieillesse,

soins aux enfants et activités ménagères, rente, retraite, fréquentation d'un établissement d'enseignement ou de formation, etc,...

Les catégories socio-économiques adoptées pour l'Enquête Nationale sur la Famille, 1995.

La classification élaborée a été faite à partir des variables ci-dessus mentionnées telles qu'elles ont été observées pour les chefs de ménages. Plus précisément, le classement de la population en groupes sociaux se réfère uniquement aux caractéristiques des chefs de ménages. Le choix du chef de ménage comme personne de référence est dû à sa qualité de principal soutien économique et aussi à l'absence, tant théorique qu'empirique, d'une pondération permettant de dégager une CSE fictive ou «moyenne» à partir des caractéristiques socioprofessionnelles des membres du même ménage.

Ceci étant précisé, les différentes catégories retenues sont les suivantes:

1. Exploitants agricoles: Ce groupe comprend les personnes exerçant une activité agricole en tant que propriétaires exploitants. On y trouve également les propriétaires exploitants dans les activités connexes de l'agriculture telles que: la chasse, la pêche, les travaux forestiers et l'élevage. Ce groupe comprend les deux catégories suivantes:

a. Exploitants agricoles indépendants: Ce sont les exploitants agricoles travaillant seuls ou aidés par un ou plusieurs membres de leur ménage.

b. Exploitants agricoles employeurs: Ce sont les exploitants agricoles employant au moins un salarié.

2. Ouvriers agricoles: Sont considérés comme ouvriers agricoles les personnes exerçant un travail manuel pour le compte d'autrui dans l'agriculture et ses activités connexes, en contrepartie d'un salaire.

3. Cadres supérieurs: Ce sont des cadres administratifs d'un niveau scolaire supérieur travaillant éventuellement dans les professions libérales: ingénieurs, hauts cadres administratifs et assimilés. Il s'agit des catégories suivantes:

- Cadres supérieurs travaillant dans les professions libérales, hauts cadres administratifs, professeurs de l'enseignement supérieur et assimilés. c'est à dire:
 - ♦ Les personnes exerçant pour leur propre compte une profession demandant, en général, une formation supérieure (ex: avocat, médecin, vétérinaire,...).
 - ♦ Les personnes qui ont une fonction de direction d'un établissement tels que: directeur d'une banque, directeur de cabinet, secrétaire général,...
 - ♦ Les enseignants du cycle supérieur et assimilés.
- Ingénieurs, cadres administratifs supérieurs et assimilés:

Cette catégorie comprend tous les ingénieurs et cadres de formation supérieure en n'exerçant par une profession libérale. les professeurs du deuxième cycle secondaire et assimilés font partie de ce groupe.

4. Cadres moyens administratifs: Les personnes classées dans ce groupe sont celles qui occupent une position intermédiaire entre la catégorie «ingénieurs», cadres administratifs supérieurs et personnel assimilé» et celle des «employés». Ce sont donc les personnes qui exercent des fonctions nécessitant une formation moyenne. Ce groupe comprend les deux catégories suivantes:

- Cadres administratifs moyens: Ce sont les cadres moyens travaillant pour le compte d'autrui en tant que salariés.
- Cadres moyens travaillant dans les professions libérales: sont classées dans cette catégorie les personnes exerçant pour leur propre compte une profession demandant une formation moyenne.

5. Commerçants: Les personnes exerçants pour leur propre compte une activité commerciale ont été classées dans l'une des catégories suivantes:

5.1. Commerçants employeurs employant au moins un salarié. Cette catégorie regroupe le commerce de gros ou de demi-gros et le gros commerce de détail.

5.2. Commerçants indépendants n'employant au plus que des aides familiaux. Il s'agit essentiellement des commerçants de détail et des commerçants ambulants qui sont aussi des détaillants mais dépourvus de local fixe.

6. Employeurs non agricoles: Sont classées dans cette catégorie, toutes les personnes employant au moins un salarié et dont l'activité économique principale diffère de l'agriculture, de ses activités connexes et du commerce. Ce sont notamment les exploitants dans les

services autres que le commerce, l'industrie, les affaires financières et immobilières, le transport et communication, les assurances, les banques.

7. Autres indépendants non classés ailleurs: Sont ceux qui travaillant pour leur compte, seules ou en employant uniquement des aides familiaux non rémunérés et exerçant une activité économique autre que le commerce, l'agriculture et ses activités connexes. Ce sont des indépendants dans:

- l'industrie (y compris le textile), le bâtiments et les travaux publics;
- les services personnels en tant que blanchisseur, teinturier, coiffeur, etc...;
- la réparation;
- et dans les services autres que les services personnels et la réparation;

8. Employés des services: Ce groupe comprend les travailleurs subalternes, pour la plupart peu qualifiés et dont le rôle est de pure exécution. Les personnes classées ici doivent être des salariés et leur activité consiste à rendre un service. Ce sont des:

- Employés de bureaux: Cette catégorie comprend les employés qui exercent généralement, dans le cadre des travaux de bureau, un travail d'exécution.
- Employés de services personnels et domestiques: Les personnes classées dans cette catégorie sont les employés dont l'activité

consiste à rendre un service directe à certaines personnes ou ménages en contrepartie d'une rémunération.

- Employés de commerce: Ce sont les employés qui participent à des opérations de commerce de détail, de demi-gros ou de gros. Ces personnes salariées travaillent généralement chez les commerçants ou dans les entreprises commerciales.
- Autres employés des services: Cette catégorie comprend les employés ne faisant pas un travail de bureau et dont le rôle consiste à rendre un service autre que le commerce, le service personnel et le service domestique.

9. Ouvriers non agricoles: Sont classées dans cette catégorie les travailleurs manuels non agricoles exerçant un travail ne demandant pas une formation, mais exigeant en principe un apprentissage.

10. Apprentis et aides-familiaux:

- Apprentis: Cette catégorie contient toutes les personnes travaillant dans le but principal d'apprendre un métier. Ces personnes peuvent recevoir une rémunération; soit d'une façon irrégulière; soit d'une façon régulière mais symbolique.
- Aides-familiaux: Cette catégorie regroupe les personnes qui aides, sans contrepartie monétaire, un membre de leur ménage. Les aides familiaux ont été classés selon qu'il travaillent dans le secteur agricole ou le reste de l'activité économique.

11. Inactifs: Ce groupe comprend les ménages dirigés par des personnes considérées comme économiquement inactives, c'est-à-dire celles qui n'exercent aucune activité à caractère économique et qui ne

sont pas à la recherche d'un travail ou qui ne sont pas aptes à travailler sous l'effet d'un handicap physique, d'une maladie chronique ou de la vieillesse, etc,... Deux catégories d'inactifs ont été retenues:

11.1. Inactifs avec sources de revenu: Sont classés dans ce groupe les inactifs qui disposent d'une source personnelle et permanente de revenu: les retraités et les rentiers.

11.2. Inactifs sans sources de revenu: Sont classés dans cette catégorie les inactifs n'ayant aucune source de revenue.

12. Actifs en chômage: Cette catégorie regroupe les ménages dirigés par une personne en situation chômage.

13. CSE mal désignée: Elle regroupe les ménages dont les informations requises sur le chef sont imprécises ou non déclarées. Il s'agit de deux cas en milieu urbain et d'un seul cas en milieu rural, soit près de 0,6 pour mille de la masse globale des ménages observés.

2. Mise en oeuvre de la classification des ménages en CSE

Le découpage des ménages en CSE a consisté en une création de cette variable en fonction des valeurs prises par les critères ci-dessus mentionnés pour les chefs de ménages.

- Afin d'assurer un minimum de représentativité des CSE et de garantir un niveau satisfaisant de précision, certaines modalités de cette variable doivent être agrégées en une seule classe plus ou moins homogènes: Cas des chefs de ménage définis comme aides familiaux agricoles/non agricoles.
- Cette agrégation des modalités est appelée à prendre en compte le milieu de résidence pour la simple raison que les

caractéristiques rares en milieu rural ne le sont pas forcément en milieu urbain, et inversement: Cas des exploitants agricoles dans les villes et des cadres supérieurs dans l'espace rural.

- Compte tenu des données disponibles¹⁰ sur le niveau de consommation et de dépenses des ménages et dont l'apport au classement des groupes sociaux en classes à revenu faible, moyen ou élevé est décisif, il serait raisonnable voire opérationnel d'agrèger la classification adoptée chaque fois que l'objet de l'analyse est focalisé sur cet aspect.

Le regroupement de ces CSE en classes homogènes du point de niveau de vie, a été explicité à la section 1 de cette étude. Les données auxquelles s'est référé ce classement, sont présentées au tableau suivant.

10 Ces données relèvent des enquêtes nationales sur la consommation de 1984, et sur les niveaux de vie de 1991.

B- Tableaux

Tableau a- 1: Indice de niveau de vie (base 1: ouvrier agricole) et multiple de seuil de pauvreté en 1985 et 1991 selon les CSE.

Catégorie socio-économique	Indice		Multiple		% de ménages	
	1985	1991	1885	1991	1985	1995
Ouvrier agricole rural	1	1	1,62	1,18	11,48	9,89
Autre actif rural	1,02	1,53	1,1	1,2	0,29	1,42
Ouvrier non agricole rural	1,11	1,08	1,75	1,31	8,82	9,13
Commerçant rural	1,23	1,36	2,2	1,45	5,06	4,76
Exploitant agricole rural	1,31	1,12	1,82	1,54	51,4	45,35
Inactif rural	1,31	1,21	1,97	1,54	14,07	16,79
Ouvrier agricole urbain	1,31	1,45	2,35	1,55	2,25	2,07
Indépendant non agricole rural	1,33	1,05	1,7	1,57	5,43	5,97
Employé de service rural	1,33	1,38	2,23	1,57	4,88	2,45
Autre actif urbain	1,54	1,62	2,35	1,62	0,94	0,64
Ouvrier non agricole urbain	1,78	1,7	2,47	1,87	16,44	22,84
Commerçant urbain	2,03	2,06	2,99	2,14	11,79	10,55
Indépendant non agricole urbain	2,03	2,4	3,48	2,14	12,35	12,44
Inactif urbain	2,37	2,09	3,03	2,49	20,38	23,52
Employé de service urbain	2,38	2,31	3,35	2,51	25,06	12,33
Exploitant agricole urbain	2,52	2,06	2,98	2,66	1,58	2,21
Cadres moyens rural	2,69	2,81	2,62	3,17	0,33	3,92
Cadres moyens urbain	3,74	3,81	2,62	3,95	4,91	6,42
Cadre supérieur & Profession libérale rural	4,78	4,62	5,52	5,63	0,24	0,31
Cadre supérieur & Profession libérale urbain	6,47	5,03	5,84	6,82	4,26	7,02

Sources: ENCDM, 1984/85; ENNVN, 1990/91; ENF, 1995.

Notes: La colonne «indice» donne le rapport de la dépense annuelle moyenne par tête à la même grandeur réalisée par les ouvriers agricoles résident en milieu rural. La colonne «multiple» donne le rapport de la même grandeur aux seuils respectifs de pauvreté de 1985 et 1991 tels qu'ils ont été estimés par la Banque Mondiale.

Tableau a- 2: Effectif (en millier) et distributions (en %) horizontale et verticale de la population selon les groupes socio-économiques et le milieu de résidence.

Classe de niveau de vie	Distribution de la population			Distribution des ménages		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Marginalisé	981	439	1419	256	130	386
	69,1	30,9	100,0	66,4	33,6	100,0
	7,2	3,5	5,4	9,9	6,5	8,4
Vulnérable	4995	6063	11058	956	1036	1992
	45,2	54,8	100,0	48,0	52,0	100,0
	36,5	47,8	41,9	36,8	51,9	43,4
Moyen	5986	5656	11642	1039	748	1786
	51,4	48,6	100,0	58,2	41,9	100,0
	43,8	44,6	44,2	40,0	37,5	38,9
Aisé	1714	531	2245	345	83	428
	76,3	23,7	100,0	80,7	19,3	100,0
	12,5	4,2	8,5	13,3	4,1	9,3
Ensemble	13676	12689	26365	2596	1996	4592
	51,9	48,1	100,0	56,5	43,5	100,0
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: CERED, Enquête nationale sur la famille, 1995.

Notes: Pour chaque classe de niveau de vie, la première ligne donne l'effectif en millier de personnes puis de ménages; la seconde donne la distribution (en %) des personnes puis des ménages relevant d'une même classe selon le milieu de résidence; la 3ème ligne donne la distribution (en %) des personnes puis des ménages d'un même milieu (urbain/rural) selon les classes de niveau de vie.

Tableau a- 3: Distribution spatiale des ménages selon la position dans l'échelle sociale (en %).

Localisation du lieu de résidence	Ménage défavorisé			Ménages moyens	Ménages aisés	Ensemble
	Marginal	Vulnérable	Total			
Urbain	9,9	36,8	46,7	40,0	13,3	100
Rural	6,5	51,9	58,4	37,5	4,1	100
Région: Sud	12,2	43,1	55,3	37,3	7,4	100
Région: Tensift	6,4	39,8	46,2	46,4	7,4	100
Région: Centre	7,1	45,0	52,0	37,2	10,8	100
Région: Nord-Ouest	6,8	41,2	48,0	41,0	11,0	100
Région: Centre Nord	10,2	47,4	57,6	36,2	6,2	100
Région: Oriental	9,2	48,6	57,9	32,3	9,9	100
Région: Centre Sud	11,9	39,6	51,5	39,5	9,0	100
Ville: Casablanca	5,3	39,2	44,6	41,7	13,7	100
Autre Grande ville	9,5	34,2	43,7	42,0	14,3	100
Ville moyenne	13,7	40,3	54,0	35,6	10,4	100
Petite ville	12,6	36,8	49,3	36,8	13,9	100
Habitat: Luxe 1er degré	2,2	11,1	13,3	57,8	28,9	100
Habitat: Luxe moyen	3,8	19,0	22,8	46,8	30,4	100
Habitat: Moderne continu	15,0	17,5	32,5	35,0	32,5	100
Habitat: Moderne discontinu	6,7	25,2	31,9	37,8	30,3	100
Habitat: Ancienne médina	12,7	45,1	57,8	33,5	8,7	100
Habitat: Collectif moyen	17,4	32,6	50,0	36,5	13,5	100
Habitat: Economique	8,6	33,3	41,9	44,1	14,0	100
Habitat: Social	7,1	50,5	57,6	32,6	9,8	100
Habitat: Clandestin	11,9	43,3	55,2	38,6	6,2	100
Habitat: Précaire	14,0	44,1	58,1	36,9	5,0	100
Habitat: Professionnel	2,6	46,2	48,7	28,2	23,1	100
Habitat: Douar urbain	9,9	35,8	45,7	49,4	4,9	100
Ensemble du pays	8,4	43,4	51,8	38,9	9,3	100

Source: CERED: Enquête nationale sur la famille, 1995.

Note: Chaque ligne donne la répartition horizontale des ménages selon une caractéristique géographique donnée.

Tableau a- 4: Distribution spatiale de la population selon la position dans l'échelle sociale (en %).

Localisation du lieu de résidence	Population défavorisée			Ménages	Ménages	Ensemble
	Marginal	Vulnérable	Total	moyens	aisés	
Urbain	7,2	36,5	43,7	43,8	12,5	100
Rural	3,5	47,8	51,3	44,6	4,2	100
Région: Sud	9,1	41,3	50,4	43,6	6,0	100
Région: Tensift	3,6	36,0	39,0	53,8	6,6	100
Région: Centre	3,9	44,3	48,2	42,0	9,8	100
Région: Nord-Ouest	4,4	40,1	44,5	44,6	10,9	100
Région: Centre Nord	6,8	45,8	52,6	42,0	5,3	100
Région: Oriental	6,7	46,3	53,0	37,6	9,4	100
Région: Centre Sud	6,9	39,4	46,3	45,4	8,4	100
Ville: Casablanca	3,7	39,4	43,1	44,7	12,2	100
Autre Grande ville	7,3	33,6	40,9	45,5	13,6	100
Ville moyenne	10,3	40,0	50,3	39,9	9,9	100
Petite ville	8,5	36,8	45,3	41,2	13,5	100
Habitat: Luxe 1er degré	0,4	10,3	10,7	60,3	29,0	100
Habitat: Luxe moyen	4,0	19,5	23,5	48,9	27,6	100
Habitat: Moderne continu	12,2	16,0	28,2	32,5	39,4	100
Habitat: Moderne discontinu	5,6	28,3	33,9	37,5	28,6	100
Habitat: Ancienne médina	9,0	45,4	54,4	36,7	8,9	100
Habitat: Collectif moyen	15,1	32,9	48,0	39,8	12,2	100
Habitat: Economique	6,3	32,1	38,4	48,5	13,2	100
Habitat: Social	5,1	50,9	56,0	34,5	9,6	100
Habitat: Clandestin	6,3	43,4	49,7	44,4	5,8	100
Habitat: Précaire	11,3	43,2	54,5	40,6	4,9	100
Habitat: Professionnel	2,1	51,3	53,8	30,7	16,0	100
Habitat: Douar urbain	5,3	30,8	36,1	59,2	4,7	100
Ensemble du pays	5,4	41,9	47,3	44,2	8,5	100

Source: CERED: Enquête nationale sur la famille, 1995.

Note: Chaque ligne donne la répartition horizontale des ménages selon une caractéristique géographique donnée.

Tableau a- 5: Distribution de la population selon les régions économiques, les types de villes et les groupes sociaux (en %).

Type de ville par région	Population défavorisée dont			Moyen	Aisé	Total
	Marginale	Vulnérable	Total			
Région Sud						
Grande ville	10,8	36,6	47,4	38,5	14,1	100
Ville moyenne	20,8	36,9	57,6	37,1	5,3	100
Petite ville	6,1	14,0	20,0	62,3	17,7	100
Rural	6,3	46,5	52,7	44,9	2,4	100
Région Tensift						
Grande ville	7,7	35,2	42,8	41,3	15,9	100
Ville moyenne	11,9	55,0	66,9	27,2	6,0	100
Petite ville	5,2	47,4	52,6	31,8	15,6	100
Rural	1,2	31,6	32,8	65,0	2,3	100
Région Centre						
Casablanca	3,7	38,4	42,1	46,1	11,8	100
Grande ville	6,8	26,3	33,1	50,8	16,1	100
Ville moyenne	7,0	43,6	50,5	39,9	9,6	100
Petite ville	8,3	42,5	50,7	36,7	12,6	100
Rural	3,0	52,8	55,8	38,8	5,5	100
Région Nord-Ouest						
Grande ville	4,5	29,5	34,0	51,6	14,4	100
Ville moyenne	9,1	35,6	44,7	40,6	14,7	100
Petite ville	0,6	56,6	57,2	40,5	2,4	100
Rural	3,3	50,4	53,7	40,6	5,8	100

Tableau a-5: Distribution de la population selon les régions économiques, les types de villes et les groupes sociaux (en %).

Type de ville par région	Population défavorisée dont			Moyen	Aisé	Total
	Marginale	Vulnérable	Total			
Région						
Grande ville	11,6	41,4	53,0	39,7	7,3	100
Ville moyenne	9,3	31,9	41,2	57,7	1,1	100
Petite ville	11,7	21,3	33,0	63,8	3,2	100
Rural	3,4	50,4	53,8	41,4	4,8	100
Région						
			0,0			
Grande ville	11,0	32,5	43,5	40,3	16,2	100
Ville moyenne	3,3	42,6	45,9	36,9	17,2	100
Petite ville	7,3	43,8	51,0	43,2	5,7	100
Rural	6,4	53,8	60,2	36,9	3,0	100
Région						
Grande ville	7,9	32,8	40,7	46,3	13,0	100
Ville moyenne	10,9	33,2	44,1	50,0	5,9	100
Petite ville	16,1	28,0	44,1	31,4	24,6	100
Rural	2,8	44,2	46,9	50,7	2,4	100

Source: CERED; Données de l'ENF, 1995

